

6,99 \$ • NUMÉRO 161 • NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2023

TEACH

L'ÉDUCATION, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

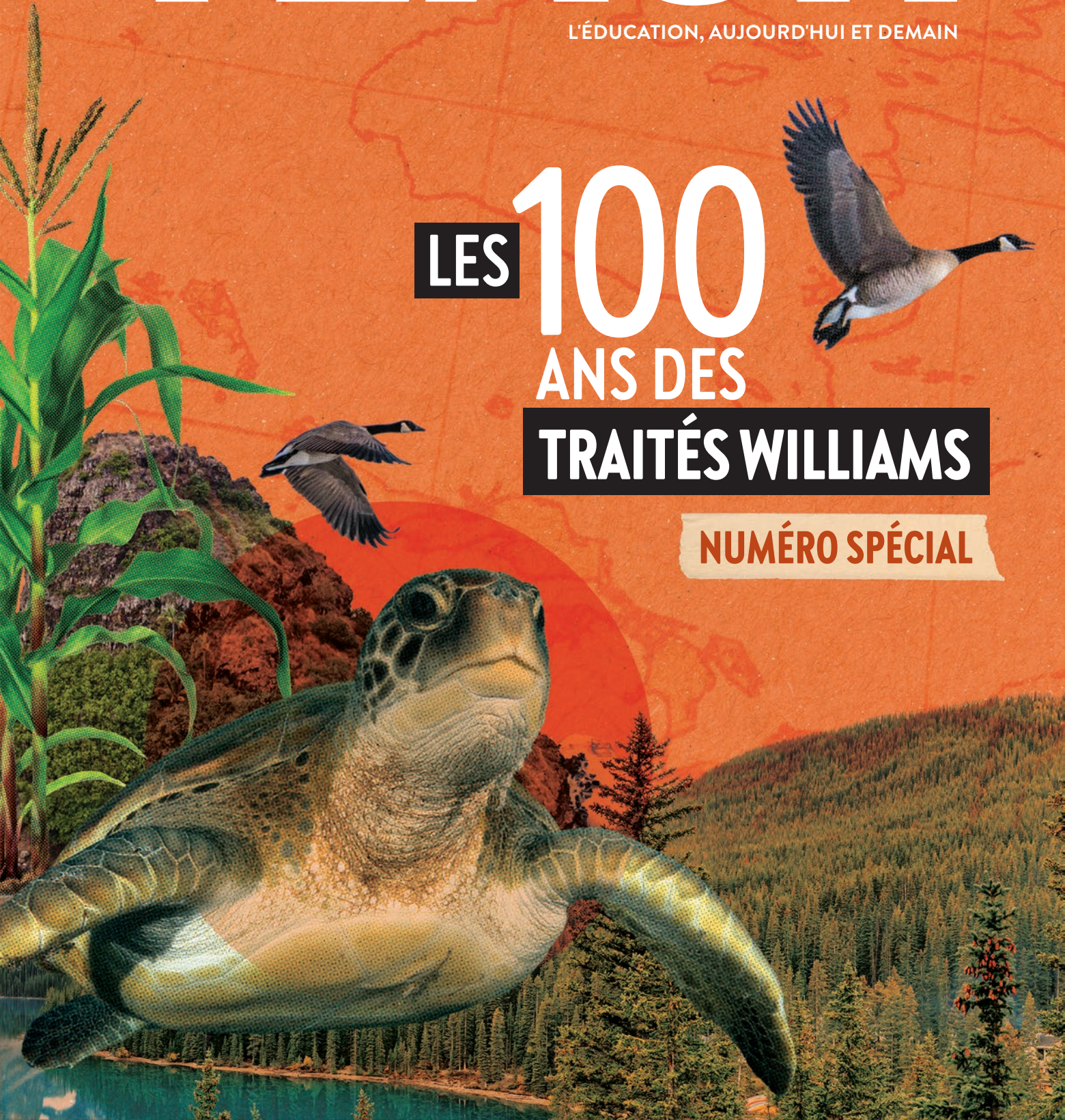
LES

100

ANS DES

TRAITÉS WILLIAMS

NUMÉRO SPÉCIAL





AVANT-PROPOS

Il y a cent ans, en octobre et novembre 1923, les traités Williams ont été signés entre sept Premières Nations et le gouvernement du Canada et ont entraîné le transfert à la Couronne d'immenses portions de terre dans le sud de l'Ontario. Les traités, qui ont privé les Premières Nations de leurs droits de chasse et de pêche et n'ont fait qu'aggraver les relations déjà tendues entre les peuples autochtones et les colons, ont depuis lors suscité de nombreuses controverses.

Notre numéro spécial aborde la série d'événements qui ont conduit à la création des traités Williams ainsi que leurs répercussions à long terme. Pour vous aider à intégrer la matière en classe, nous nous sommes entretenus avec un certain nombre d'éducateurs et d'experts qui nous ont fait part de leurs meilleures idées à cet effet. Nous remercions tous les contributeurs qui ont rendu possible la réalisation du présent numéro spécial. Nous tenons aussi à remercier le gouvernement du Canada pour sa contribution à l'élaboration et à la production de ce numéro spécial.

Pour commencer, Krista Nerland, avocate spécialisée dans les droits des peuples autochtones et les droits issus des traités, présente une brève analyse de l'histoire des traités au Canada. Les fondements ayant été jetés, la journaliste Carolyn Gruske se penche par la suite sur les spécificités des traités Williams. Elle fait la chronologie des traités, depuis les événements qui ont conduit à leur création jusqu'aux conséquences ultérieures et à la série d'affaires judiciaires qui en sont issues.

Ensuite, nous avons demandé à Joseph Filiplic, enseignant et accompagnateur technique, de nous faire part de son expérience dans l'enseignement des traités aux classes de sciences sociales de 9^e année. Dans son article, Filiplic décrit sa méthode ainsi que l'intégration de la technologie dans ses leçons pour évaluer l'apprentissage des élèves.

Comme la technologie, l'art peut être un puissant mode de transmission du savoir. Après la signature des traités Williams, les sept Premières Nations ont perdu l'accès à une grande partie de leur territoire traditionnel, ce qui a

gravement nui à leur capacité de préserver leur patrimoine culturel par l'art. Cependant, en renouant avec ces formes d'art traditionnelles, les artisans autochtones trouvent des moyens de guérir des traumatismes générationnels liés aux traités, tout en se réunissant pour partager leur savoir. L'article de Fiona Tapp aborde la question en profondeur.

La section Curricula du numéro, élaborée par Emily Chan, enseignante au primaire, s'appuie sur les concepts des modes de connaissance autochtones et est conçue pour aider les élèves de la première à la huitième année à bien acquérir les notions entourant les traités.

Carolyn Gruske donne également des conseils sur l'enseignement des traités auprès des jeunes élèves. La première étape, dit-elle dans son article intitulé «Les rudiments de l'enseignement des traités aux jeunes élèves», est simple : ne pas avoir peur. L'enseignement des traités peut être délicat et de nombreux éducateurs craignent de se tromper. Il existe heureusement plusieurs ressources dont Gruske fait la liste, liens inclus.

Notre numéro se termine par un article de l'auteur, journaliste et dramaturge Drew Hayden Taylor, membre de la Première Nation de Curve Lake. Il parle de son enfance à Curve Lake et des répercussions des traités Williams sur les membres de sa communauté, tout en réfléchissant aux tensions qui existent encore aujourd'hui entre les communautés de Premières Nations et la population non autochtone dans la région des lacs Kawartha.

Il est important de se rappeler que ceux d'entre nous qui vivent aujourd'hui au Canada sont des peuples issus de traités et qu'à ce titre, ils ont une responsabilité à l'égard de la terre qu'ils considèrent comme leur patrie. Nous espérons que le présent numéro spécial permettra de faire un bout de chemin à cet égard et, ce faisant, contribuera à nous rapprocher tous et toutes d'une réconciliation en bonne et due forme.

Jusqu'à la prochaine fois,

KELSEY MCCALLUM
ADJOINTE À LA RÉDACTION

TABLE DES MATIÈRES

EN VEDETTE

- 10** | Un territoire d'une valeur inestimable :
introduction aux traités Williams
Carolyn Gruske
- 16** | L'histoire au service de l'apprentissage :
l'enseignement des traités au secondaire
Joseph Filiplic
- 20** | Guérir des séquelles des traités Williams
par l'art
Fiona Tapp
- 30** | Les rudiments de l'enseignement des traités
aux jeunes élèves
Carolyn Gruske
- 34** | Ma terre, ma vie
Drew Hayden Taylor

INFOGRAPHIE

- 04** | Qu'est-ce qu'un traité?
Krista Nerland

CURRICULA

- 24** | À qui la terre?
Emily Chan



ÉDITEUR
Wili Liberman

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION
Lisa Tran

ÉDITRICE ASSOCIÉE
Raenu Sarathy

ADJOINTE À LA RÉDACTION
Kelsey McCallum

AIDE À LA RÉDACTION
Nupur Bagoria

CONTRIBUTEURS
Emily Chan
Joseph Filiplic
Carolyn Gruske
Krista Nerland
Fiona Tapp
Drew Hayden Taylor

DIRECTRICE ARTISTIQUE
Pauline Lopez

AGENT DE PRODUCTION
GRAPHIQUE
Amos Chin

TRADUCTEUR
Tommy Guignard

CONSEIL CONSULTATIF
DE RÉDACTION
Bernice Slotnick
Enseignante (retraîtée)

John Myers
*Instructeur de programmes, IEPO
(retraité)*

Rose Dotten
*Présidente et chef de la direction et
bibliothécaire en chef, bibliothèque
publique de Shelburne*

TEACHMEDIA
Canada

QU'EST-CE QU'UN TRAITÉ?

Par Krista Nerland

Un traité est un accord entre une nation autochtone et le gouvernement du Canada (et souvent ses provinces et territoires). Les traités n'ont généralement pas de date de fin et jettent les bases d'une relation à long terme entre les parties, une relation de nation à nation qui exige que chaque partie s'acquitte de ses droits et de ses responsabilités.

PHASES DE CONCLUSION DE TRAITÉS

TEMPS IMMÉMORIAUX

AUTOCHTONES

Avant l'arrivée des Européens sur l'Île de la Tortue (Amérique du Nord), des millions d'Autochtones vivaient déjà en nations sur ces terres. Ces Autochtones avaient leurs lois et suivaient des protocoles pour établir des traités de paix et d'alliance avec leurs voisins. Ces traités régissaient les relations entre les peuples, prévoyaient des cérémonies communes et favorisaient le commerce.

XVII^E SIÈCLE

CONTRATS COMMERCIAUX

Lorsque les Européens sont arrivés au Canada, les premiers accords qu'ils ont conclus avec les peuples autochtones étaient de nature commerciale. Ces accords étaient généralement conclus par l'intermédiaire de marchands de fourrures travaillant pour des sociétés telles que la Compagnie de la Baie d'Hudson, plutôt qu'avec des gouvernements européens, et adhéraient aux protocoles autochtones de négociation de traités.

À cette époque, il n'y avait que quelques marchands de fourrures français et anglais en Amérique du Nord. Leur petit nombre et leur ignorance les ont rendus dépendants des Autochtones pour survivre. Ce n'est qu'en adoptant les lois et processus autochtones de conclusion de traités que les marchands européens ont pu nouer des relations avec les peuples autochtones locaux et ainsi accéder à leurs itinéraires, à leurs sites d'échange et à leurs fourrures. Au cours de cette période, les peuples autochtones ont principalement cherché à mettre la main sur des produits d'Europe.

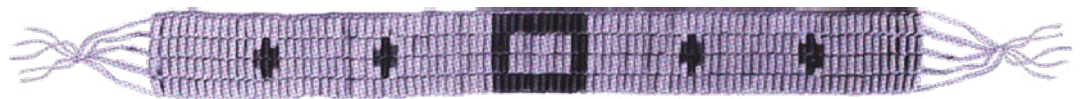


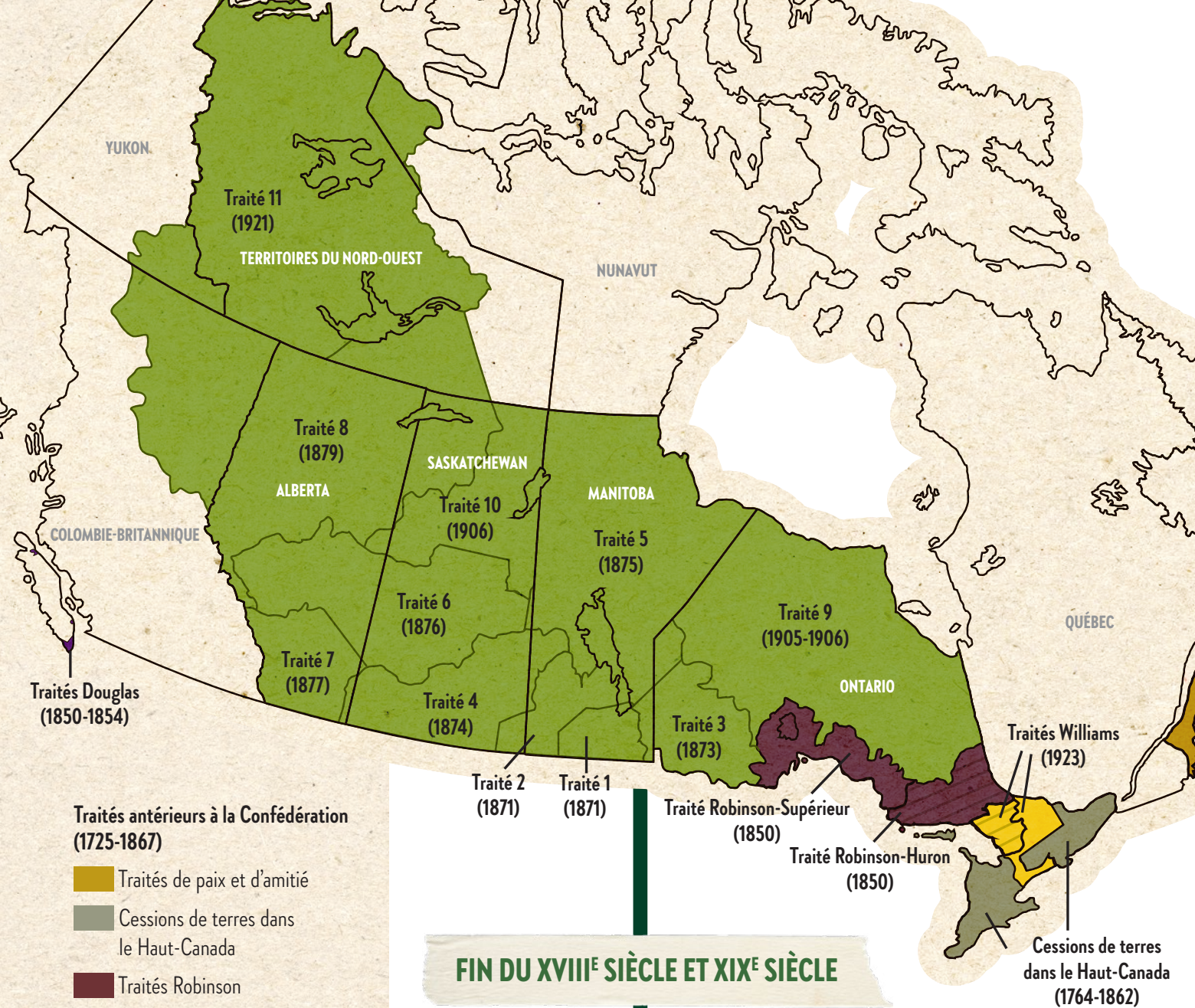
FIN DU XVII^E SIÈCLE ET XVIII^E SIÈCLE

TRAITÉS DE PAIX, D'AMITIÉ ET D'ALLIANCE

Lorsque les Britanniques et les Français ont commencé à se disputer la mainmise sur l'Amérique du Nord, ils ont conclu des alliances avec les Autochtones, qui connaissaient le territoire et jouissaient d'une force militaire considérable. Dans l'élaboration de ces traités, les puissances européennes ont très souvent continué à suivre les protocoles autochtones de conclusion de traités.

En général, pour les parties autochtones, les traités de paix et d'amitié avaient pour objectif de mettre fin aux hostilités avec les Britanniques, de faciliter le commerce et d'empêcher les Britanniques d'interférer avec leurs droits fonciers, leurs droits de chasse et pêche et leur mode de vie.

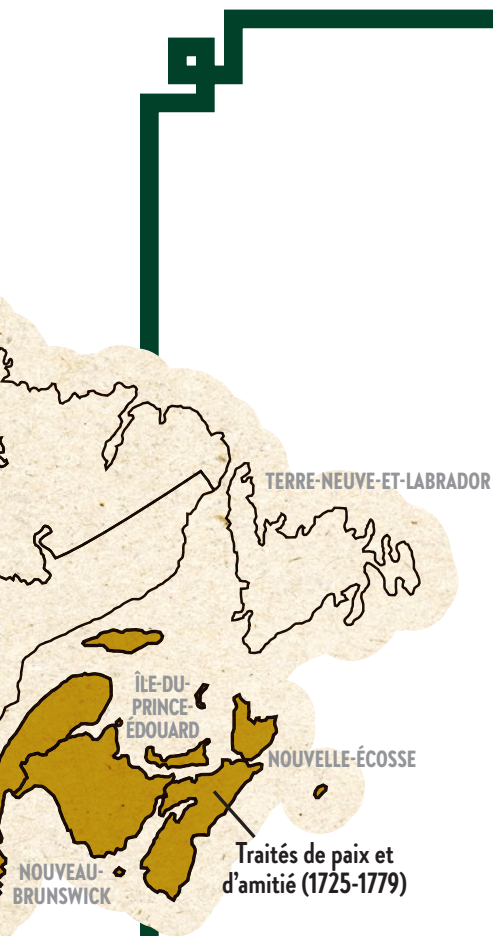




FIN DU XVIII^E SIÈCLE ET XIX^E SIÈCLE

TRAITÉS TERRITORIAUX

Au fil du temps, surtout après la victoire de la Grande-Bretagne sur la France qui en a fait la seule puissance coloniale sur place, le processus de conclusion de traités s'est considérablement modifié. Au cours de cette période, les gouvernements eurocanadiens ont conclu des traités afin d'avoir accès aux terres et aux ressources autochtones, tout en essayant d'assimiler les peuples autochtones à leurs coutumes. Les partenaires autochtones des traités, quant à eux, étaient de plus en plus désireux de protéger leurs ressources, leurs territoires et leur autonomie face aux pressions croissantes exercées par le colonisateur.



◆ CESSIONS DE TERRES DANS LE HAUT-CANADA (1764 À 1862)

C'est la première cuvée de «traités territoriaux». Ces traités ont arraché aux Premières Nations de vastes portions de leurs terres en échange d'argent. Au début, la Couronne versait une somme forfaitaire d'un seul coup, mais, par la suite, pour réduire les coûts, il a été décidé de diviser cette somme en versements annuels (c'est ce qu'on appelait une annuité). Ces traités n'établissaient pas toujours des terres réservées aux Autochtones.

◆ TRAITÉS NUMÉROTÉS (1871 À 1921)

Comme les traités du Haut-Canada, les textes écrits des traités numérotés laissent entendre que les Premières Nations ont accepté de céder de grandes portions de leurs terres. En échange, ils conservaient le droit de chasser et de pêcher sur les terres cédées, sous réserve du droit de la Couronne d'en utiliser des parties aux fins de colonisation et d'en exploiter les ressources, entre autres. Cependant, les accords oraux établis par les négociateurs de la Couronne et acceptés par les Premières Nations signataires lors des conseils de traités ne ressemblaient souvent guère aux textes écrits. Les Premières Nations acceptaient généralement de partager leurs terres avec les colons, mais pas de renoncer à leur propriété ou à leur autodétermination.

DU MILIEU DES ANNÉES 1970 À AUJOURD'HUI

REVENDEICATIONS TERRITORIALES GLOBALES

Après la conclusion des traités Williams en 1923 et les adhésions au traité 9 en 1929 et 1930, la Couronne n'a plus signé de traités avec les nations autochtones jusqu'en 1975. C'est à ce moment-là que le Canada a commencé à entrer dans ce que nous appelons aujourd'hui l'ère des «traités modernes», après que la Cour suprême du Canada a statué dans l'affaire *Calder c. Colombie-Britannique* que les droits fonciers des Autochtones existaient avant l'arrivée des Européens. Après cette décision, le Canada a mis en place un processus de résolution des revendications des Premières Nations vis-à-vis des terres qui n'avaient jamais été cédées par voie de traités, soit les «revendications globales». Depuis 1975, le Canada a conclu 26 traités modernes avec des nations autochtones.





TRAITÉS MODERNES ET HISTORIQUES

Tous les traités antérieurs à 1975 sont appelés «traités historiques» tandis que les traités qui font suite à des revendications territoriales globales sont appelés «traités modernes».

En général, les traités historiques étaient courts et n'abordaient que quelques enjeux (réserves, chasse et pêche, annuités). Le traité écrit ne comportait parfois qu'une page ou deux (bien qu'il s'en soit souvent dit beaucoup plus au conseil du traité qu'il n'en a été consigné par écrit).

Si certains traités historiques ont été négociés en une seule soirée, les traités modernes sont en revanche l'aboutissement de plusieurs décennies de travail. Ce sont des documents beaucoup plus complets, avec des clauses et des sous-clauses qui occupent des centaines de pages. Ils couvrent une variété de sujets (liste non exhaustive) :

- ◆ propriété, utilisation et gestion des terres, de l'eau et des ressources naturelles;
- ◆ chasse et pêche;
- ◆ protection et évaluation de l'environnement;
- ◆ emploi;
- ◆ fiscalité;
- ◆ parcs et zones de conservation;
- ◆ revitalisation sociale et culturelle.

Si les traités historiques sont associés à des abus et à des promesses non tenues, les traités modernes ont quant à eux généralement de meilleurs résultats. Ces traités tendent à reconnaître le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie et à créer des institutions qui mettent ce droit en application. Ils reconnaissent également le droit des peuples autochtones de décider de ce qui se passe sur leur territoire et de bénéficier des activités de développement économique qui s'y déroulent. Bien que la mise en œuvre des traités modernes ait entraîné son lot de difficultés, les signataires autochtones en ressortent souvent en meilleure posture.

Une carte des revendications territoriales globales et des accords d'autonomie gouvernementale des Premières Nations peut être téléchargée sur le [site Web](#) du gouvernement du Canada.

POURQUOI LES TRAITÉS SONT-ILS IMPORTANTS?

Lorsque les Européens sont arrivés sur l'Île de la Tortue, les peuples autochtones étaient déjà présents. Ils avaient des gouvernements, des lois, des pratiques religieuses et des territoires où ils vivaient et où s'appliquaient leurs structures sociales. Ils avaient la souveraineté, le pouvoir de gouverner leur peuple et leur terre.

Pour comprendre l'importance des traités, il faut d'abord savoir que les peuples autochtones sont souverains sur cette terre et qu'ils n'y ont jamais renoncé. Ils ne l'ont pas perdue à la suite d'une guerre avec les puissances européennes. Ils n'ont pas accepté de la céder à la Couronne.

Au fil du temps, de plus en plus d'Européens sont arrivés en Amérique du Nord. Le pays que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Canada a vu le jour. Dans son expansion, il ne s'est jamais vraiment soucié du fait que le territoire qui le compose avait d'abord appartenu et continue d'appartenir à quelqu'un d'autre.

Les traités sont importants parce qu'ils établissent les bases d'une relation entre les peuples autochtones, qui n'ont jamais renoncé à leur droit de gouverner cette terre, et les nouveaux arrivants qui y vivent aujourd'hui. Si la Couronne et les nouveaux arrivants respectent l'importance des rapports fondés sur des traités et la souveraineté de leurs partenaires autochtones, les traités peuvent jeter les bases du vivre-ensemble sur cette terre, et ce, d'une manière concrète et constructive.

QUE SIGNIFIE L'EXPRESSION « PERSONNES ISSUES DE TRAITÉS »?

L'expression renvoie à l'idée que les peuples autochtones et non autochtones vivant dans ce qui est aujourd'hui le Canada ont des droits et des responsabilités qui découlent des traités conclus entre leurs nations. Chaque route, bâtiment, maison, école, hôpital dans une zone couverte par un traité a pu voir le jour *grâce* à ce traité. Toutes les personnes non autochtones qui vivent sur des terres visées par un traité s'y trouvent grâce au traité.

Les traités fournissent un cadre potentiel pour la cohabitation sur le territoire qui s'appelle aujourd'hui le Canada. Mais pour l'efficacité de la chose, le gouvernement canadien et ses citoyens doivent contribuer sérieusement au processus de renouvellement des traités, notamment en reconnaissant le droit permanent des peuples autochtones à se gouverner eux-mêmes et à prendre des décisions concernant leur territoire.

KRISTA NERLAND est associée chez Olthuis Kleer Townshend. Sa pratique est axée sur les litiges liés aux droits des Autochtones, aux titres ancestraux et aux droits issus de traités, aux droits de la personne et à la discrimination ainsi qu'à la promotion de la compétence autochtone.

UN TERRITOIRE D'UNE VALEUR INESTIMABLE

INTRODUCTION AUX TRAITÉS WILLIAMS

PAR CAROLYN GRUSKE

En 1923, trois lots du sud de l'Ontario totalisant 52 384 km², soit un peu moins de 5 % de la superficie de la province, ont fait l'objet d'une procédure juridique visant à définir ce qu'on pouvait en faire et qui en avait le droit de propriété. Les traités Williams qui en sont issus ne sont pas le fruit de négociations traditionnelles entre des Premières Nations souveraines et des représentants de la Couronne, et leur création a suscité de l'indignation et entraîné des contestations judiciaires qui ont duré près d'un siècle.

Si l'aboutissement des traités en 2018 n'a effacé ni des décennies de ressentiment ni des siècles de relations tendues entre Autochtones et colons avant la signature des traités, il a marqué la fin d'une ère sombre et, souhaitons-le, le début d'une autre plus lumineuse.



LOCALISATION ET PARTIES PRENANTES

Les terres visées par les traités Williams constituaient le territoire traditionnel de sept Premières Nations, à savoir la Première Nation de Hiawatha/Michisaagiig de Rice Lake, la Première Nation de Curve Lake, la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island, la Première Nation d'Alderville, la Première Nation de Beausoleil, les Chippewas de Georgina Island et la Première Nation des Chippewas de Rama.

Avant l'arrivée des Européens, les habitants de ces nations chassaient, cueillaient et pêchaient sur ce territoire. Même lorsque les colonies sont devenues des villages et des villes, aucune cession officielle des terres en question n'a eu lieu et aucun traité n'a été signé. Le territoire appartenait ainsi toujours aux Premières Nations et non au gouvernement du Canada ou à la province de l'Ontario.

HISTOIRE DES TRAITÉS AU CANADA

La guerre de Sept Ans, qui opposait la France à l'Angleterre, a commencé en 1756. Le conflit a pris de grandes proportions, commençant en Europe pour déborder par la suite sur ce qui deviendra plus tard le Canada. Finalement, après de nombreuses batailles, le traité de Paris a été signé en 1763 et a mis fin à la guerre; la plupart des territoires français en Amérique du Nord ont été cédés à la Grande-Bretagne.

Tout empire aura de la difficulté à garder une bonne emprise sur un territoire nouvellement conquis à des milliers de kilomètres de distance. La Grande-Bretagne n'avait pas seulement des établissements français à gérer : elle devait aussi tenir compte des nations autochtones qui vivaient sur ces terres bien avant l'arrivée des Anglais et des Français, des nations autochtones qui s'étaient largement rangées du côté des Français pendant la guerre.

La Proclamation royale de 1763 du roi George III définissait la manière dont la Grande-Bretagne allait gouverner son nouveau territoire et établissait le droit anglais comme seul droit reconnu. Elle indiquait également comment la Couronne voyait ses relations avec les nations autochtones, explique John Borrows, professeur et titulaire de la chaire Loveland de droit autochtone à l'Université de Toronto et membre de la Première Nation des Chippewas de Nawash.

«Le roi George III a déclaré que des terres d'Amérique du Nord allaient être réservées aux Indiens, explique Borrows. Ces terres leur seraient réservées jusqu'à ce qu'une assemblée publique soit organisée et qu'il leur soit demandé s'ils souhaitent céder ou partager leurs terres avec la Couronne.»

Pour donner suite à la Proclamation, une assemblée a été organisée en 1764 à Fort Niagara dans l'espoir de consolider l'alliance entre les Britanniques et les nations autochtones. Plus de 2 000 représentants de 24 Premières Nations y ont participé. Contrairement à la Proclamation, un document écrit et imposé par une société lointaine sans négociation, l'assemblée de Niagara se voulait plus coopérative et collaborative, selon Nathan Tidridge, professeur d'histoire

UNE TERMINOLOGIE EN ÉVOLUTION

Les enseignants veulent faire preuve de respect quand ils abordent les enjeux autochtones au Canada, mais ce n'est pas une mince tâche, notamment parce que la terminologie a évolué au fil du temps, certaines appellations jugées dépassées ayant encore un sens juridique, explique John Borrows.

«S'il est question de généralités qui n'ont pas de cadre juridique précis, il faut parler des peuples autochtones. C'est la dénomination qui décrit le mieux la façon dont les gens touchés parlent d'eux-mêmes aujourd'hui. C'est le genre de formulation que nous allons utiliser pour une nation particulière. Mais les traités Williams utilisent "Indiens" et "tribus" : c'est ce à quoi fait référence le texte juridique.»

«Ce qui est protégé dans la constitution canadienne, poursuit Borrows, ce sont les droits ancestraux et les droits issus de traités des peuples autochtones du Canada. L'article 35 définit les Autochtones et les peuples autochtones comme étant les Indiens, les Inuit et les Métis. Le mot "Indien" a toujours une valeur juridique... et bénéficie également d'une protection historique par vertu de textes tels que la Proclamation royale.»

à la Waterdown District High School, qui coenseigne un cours à double reconnaissance de crédit (secondaire et collégial) sur l'étude des traités.

«Les Autochtones ont pu y expliquer ce qu'ils comprenaient de la Proclamation et ratifier ce qui avait été établi oralement, explique Tidridge. On y a par exemple clarifié le sens de l'expression "de nation à nation" et de "souverain".»

L'accord qui en est issu, le traité de Niagara, est le premier traité conclu entre les Premières Nations et la Couronne. Il prévoyait la cession d'une bande de terre le long de la rivière Niagara et définissait également les modalités des relations entre les peuples autochtones et les nouveaux colons sur le territoire qui allait devenir le Canada.

Comme symbole de la relation, les Anglais ont commandé des ceintures de wampum. Faites de coquillages, les ceintures étaient décorées de symboles et de pictogrammes, dont deux silhouettes se tenant par la main, et représentaient les négociations ainsi que l'entente qui en est issue. Malgré cette entente apparente entre les deux parties, le traité de Niagara n'a jamais été officiellement reconnu par le Canada. Néanmoins, le processus a montré aux nations autochtones ce à quoi elles devaient s'attendre dans le déroulement des négociations de traités ultérieurs et dans l'interprétation que feront les tribunaux modernes pour ce qui est de la responsabilité de la Couronne à l'endroit des peuples autochtones.

À la suite du traité de Niagara, l'arrivée de nouveaux colons au Canada, et plus particulièrement dans les régions qui font aujourd'hui partie de l'Ontario, a incité le gouvernement à conclure d'autres traités et à chercher l'accès aux terres et aux ressources autochtones. Certaines négociations se sont bien déroulées et ont été menées avec respect et pleine contribution des deux parties. Mais il y a eu des accroc.

Tandis que les autres traités entraient en vigueur, le territoire couvert par les traités Williams est resté une source de conflit. Les frontières n'ont jamais été clairement établies et il existe des zones de chevauchement avec d'autres traités, notamment le [traité Robinson-Huron](#) et le [traité 20](#), d'autant plus que les formulations utilisées pour fixer les frontières étaient souvent floues ou expliquées en mots abstraits (on parlait par exemple de distance à partir de laquelle il n'était plus possible d'entendre un coup de feu).

En 1867, sous la Confédération, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a attribué au gouvernement fédéral la compétence concernant «les Indiens et les terres réservées aux Indiens». Mais les provinces se sont vu confier la responsabilité de gérer les terres publiques et la prérogative sur les ressources naturelles, y compris les droits sur le bois et les minéraux, qui devenaient très

convoités dans un contexte où les sociétés minières et forestières voulaient exploiter les richesses du nouveau pays. La population de l'Ontario a continué à croître et les villes ont continué à se développer, et les autorités se sont retrouvées dans l'obligation d'établir clairement la propriété des titres fonciers.

La *Loi sur les Indiens* est entrée en vigueur en 1876 pour établir les règles relatives au statut des Indiens, aux bandes indiennes et aux réserves indiennes. Elle a également accordé au gouvernement fédéral le pouvoir de réglementer le quotidien des Indiens. En 1894, Ottawa et l'Ontario se sont entendus sur un point : en raison du chevauchement de leurs compétences, les deux gouvernements devaient participer à toute négociation future d'un traité.

CAMPAGNE POUR UN TRAITÉ

La Première Guerre mondiale a apporté de nombreux changements au Canada. L'économie était en plein essor, en particulier les entreprises exploitant les ressources naturelles qui s'étaient installées dans le territoire des traités Williams. Les Autochtones qui avaient combattu en Europe sont rentrés chez eux après avoir constaté par eux-mêmes comment le monde fonctionnait en dehors de l'Amérique du Nord. Les droits de la personne et l'autodétermination étaient à l'avant-plan des pourparlers internationaux.

Tous ces éléments ont jeté les bases des traités Williams, explique Jackson Pind, professeur adjoint à la Chanie Wenjack School for Indigenous Studies de l'Université Trent et historien mixte européen et anichinabé de la Première Nation d'Alderville.

Selon lui, de nombreux débats ont fait rage sur «la raison qui a incité le gouvernement à opter pour un traité, certaines des Premières Nations de la région s'étant adressées à la Société des Nations et aux représentants britanniques à Londres. Le gouvernement avait peut-être peur que les Premières Nations essaient de créer leur pays, ajoute Pind. Ils étaient inquiets, car les Premières Nations savaient que le gouvernement n'avait pas tenu ses promesses.»

En 1923, les gouvernements provincial et fédéral ont mis sur pied une commission chargée de régler définitivement les questions encore en suspens dans la

région. Les commissaires Robert V. Sinclair, Uriah McFadden et Angus S. Williams ont rendu visite aux sept Premières Nations qui vivaient dans le territoire couvert par les traités Williams et ont **déclaré** qu'elles ont toutes «présenté des preuves suffisantes et satisfaisantes de leur occupation des terres, d'anciens terrains de chasse de leurs ancêtres dont la valeur est quasi inestimable». La commission a recommandé d'effectuer une cession officielle du territoire.

Malgré la valeur «quasi inestimable» du terrain, la province de l'Ontario a fixé une compensation limitée à 500 000 \$. C'est ce qu'ont reçu les sept Premières Nations (une fraction de la valeur réelle du territoire) une fois que les traités Williams ont été établis et que le titre de propriété des terres a officiellement changé de mains.

Comme si la somme famélique n'était pas assez insultante, les traités Williams comportaient une autre entrave à leur acceptation qui mettait à mal leur légitimité dès le départ : contrairement à tous les autres traités signés par la Couronne, ils ne préservaient pas les droits des peuples autochtones à la chasse, à la pêche et à la cueillette sur le territoire, conformément à ce qui était énoncé dans la Proclamation royale.

Maurice Switzer est un gardien du savoir traditionnel, membre de la Première Nation d'Alderville et expert et auteur sur les traités Williams. Il a donné des cours sur les traités à des enfants d'âge scolaire, à des étudiants et à des membres du grand public. Selon lui, l'absence de droits de chasse et de pêche n'est pas un oubli.

«Mon grand-père, Moses Muskrat Marsden, se trouvait dans la pièce à Alderville en novembre 1923, explique-t-il. J'ai une note qu'il a écrite des années plus tard, dans laquelle il dit que tout ce que les Indiens voulaient savoir, c'était s'ils pouvaient continuer à chasser et à pêcher comme ils l'avaient toujours fait. Il se souvenait même du nom du commissaire, Uriah McFadden, qui a répondu dans l'affirmative. C'était un mensonge.»

Switzer ajoute qu'étant incapables de lire les documents des traités et de faire appel à des avocats pour les représenter (ce qui était interdit par la loi à l'époque), les peuples autochtones n'avaient d'autre choix que de faire confiance à ce que leur disaient les commissaires, ceux-là mêmes qui dictaient les modalités des traités, sans aucune contribution de la part des nations autochtones ou de leurs représentants.

TENSIONS SUIVANT LES TRAITÉS

Bien que les traités Williams aient eu une incidence sur le quotidien des peuples autochtones vivant sur le territoire touché en limitant leur capacité à subvenir à leurs besoins, peu de choses ont changé sur le plan juridique jusqu'en 1951, date à laquelle la *Loi sur les Indiens* a été modifiée. À cette époque, certaines des restrictions les plus draconiennes ont été supprimées, notamment celles concernant l'organisation politique, explique Hayden King, directeur général du [Yellowhead Institute](#) de l'Université métropolitaine de Toronto. King est originaire de la Première Nation de Beausoleil à G'Chimnissing et vit sur le territoire de la Première Nation d'Alderville.

«Enfin, on pouvait quitter la réserve, embaucher un avocat ou exiger des changements, explique-t-il. Les vingt années qui ont suivi, les peuples autochtones ont bombardé les tribunaux de leurs griefs... Certaines des Premières Nations ont commencé à se parler, à travailler ensemble et à s'organiser entre elles. Certaines des Premières Nations signataires des traités Williams ont emboîté le pas, ce qui a été le fer de lance d'une grande partie du mouvement visant à faire respecter les traités.»

Des audiences ont commencé à avoir lieu partout au Canada. Trois d'entre elles ont braqué les projecteurs sur les traités Williams : *R. c. Taylor et Williams*, *R. c. Howard* et le litige d'Alderville.

En 1981, dans l'affaire Taylor et Williams, il a été déclaré que des zones du traité 20 (à Peterborough, à Kawartha Lakes et à Durham et dans les alentours) chevauchaient les traités Williams et que, puisque le traité 20 garantissait le

droit de chasse et de pêche, ces droits devaient s'appliquer aux zones des traités Williams ainsi recoupées. La Cour d'appel de l'Ontario a reconnu que le traité 20 accordait ces droits.

Mais en 1985, George Henry Howard, membre de la Première Nation de Hiawatha de Rice Lake, a été condamné à une amende de 105 \$ pour avoir pêché hors saison dans un endroit couvert par le traité 20 et les traités Williams, explique Dan Shaule, chercheur en histoire qui a enseigné dans des universités de tout le Canada et qui est membre des Chippewas de Georgina Island.

«Au tribunal, Howard a fait valoir que le traité de 1818 [le traité 20] protégeait les droits de chasse et de pêche, indique Shaule. La Couronne a dit non, les traités Williams avaient cédé les droits de chasse et de pêche. Le juge s'est rangé à cet avis.»

L'affaire Howard a également été portée devant la Cour suprême du Canada, qui l'a rejetée.

La troisième grande contestation judiciaire, le litige d'Alderville, a été déposée en 1992. Le procès a débuté en 2012 et s'est poursuivi jusqu'en 2017. Dans cette affaire, la Première Nation d'Alderville a demandé une compensation financière pour la perte de ses droits de chasse et de pêche en 1923. Avant qu'un jugement ne soit rendu, des négociations ont été entamées entre Ottawa, la province et les sept Premières Nations signataires des traités Williams afin de résoudre les questions en suspens à l'origine de l'action en justice.

Lorsque le règlement d'un milliard de dollars a été annoncé en 2018, il s'agissait à l'époque du plus important de l'histoire du Canada : 666 millions de dollars du

gouvernement fédéral et 444 millions de dollars de la province. En faisaient également partie des excuses officielles de la part des deux gouvernements, la possibilité pour les Premières Nations de racheter 44,52 km² de terres pour les greffer à leurs réserves et le rétablissement de leurs droits de chasse et de pêche.

Mais quelle que soit l'ampleur du règlement, il ne suffit pas à justifier près de 100 ans d'abus d'un gouvernement qui était censé avoir à cœur les intérêts des peuples autochtones.

UTILISATIONS DE L'ARGENT REÇU

Une infime partie du fonds a été versée directement aux membres des sept Premières Nations, mais les montants n'ont pas vraiment compensé les inégalités qu'ils ont subies pendant si longtemps. Switzer raconte que sa mère, qui est décédée peu avant son 101^e anniversaire, n'a reçu que le montant équivalant à quelques années de location d'une chambre dans une maison de retraite. Elle était la dernière personne vivante à avoir assisté à l'entrée en vigueur des traités Williams.

La majeure partie de l'argent reçu a été placée en fiducie par chacune des sept Premières Nations, qui s'en servent pour subvenir aux besoins de leur population. En tant que membre du Williams Treaty Settlement Trust de la Première Nation d'Alderville, Switzer participe à la prise de décision concernant l'utilisation des fonds.

Le paiement des études universitaires des étudiants admissibles est l'une des utilisations approuvées de l'argent dans la fiducie. Comme l'explique Switzer, le gouvernement

ne considère pas l'enseignement universitaire comme une obligation découlant des traités, «une rupture de sa promesse de toujours fournir un lieu pour l'éducation», indique-t-il. C'est plutôt considéré comme une dépense discrétionnaire, et donc de nombreuses communautés autochtones n'ont pas assez de fonds pour tous les étudiants qui font une demande.

À ce jour, 20 étudiants bénéficient de l'argent du règlement.

Une partie de l'argent a également servi au rachat de terres pour la réserve, ce que Switzer qualifie de situation «bizarre» : devoir racheter ce qui leur appartenait au lieu de se le faire restituer.


«Je ne pense pas que les Canadiens puissent se rendre compte à quel point c'est étrange, déclare-t-il, faisant référence non seulement à l'histoire des traités, mais aussi aux restrictions sévères de la *Loi sur les Indiens* et aux horreurs des pensionnats. Ils ne peuvent s'imaginer que ce merveilleux pays dans lequel ils ont grandi pensant que c'était le meilleur du monde peut faire des choses pareilles. Ce n'est vraiment pas facile. Je ne vivrais nulle part ailleurs, vous savez, mais notre passé n'est pas très joli.»

CAROLYN GRUSKE est une journaliste primée et rédactrice en chef de magazine. Ses textes sont souvent à la croisée des affaires, de la technologie et du droit, mais elle s'intéresse aussi beaucoup à l'éducation.



L'HISTOIRE AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE : L'ENSEIGNEMENT DES TRAITÉS AU SECONDAIRE

Par Joseph Filiplic



Toutes les personnes qui vivent au Canada sont des « personnes issues de traités » : nous avons tous des droits et des responsabilités envers cette terre que nous considérons comme notre patrie.


Les traités sont aux fondements de notre pays. Les villes, villages, routes et bâtiments d'aujourd'hui dans une zone visée par un traité n'auraient pas pu voir le jour sans la signature de ce traité. Aujourd'hui, les traités sont la charpente des relations entre les peuples autochtones et non autochtones. Les personnes issues de traités que nous sommes doivent assumer la responsabilité de se renseigner sur notre passé afin d'insuffler un vent de renouveau dans ces relations, de trouver notre chemin dans le présent et, au bout du compte, de garder le cap sur un avenir où il peut y avoir une réconciliation digne de ce nom.

ENSEIGNER POUR SE RÉCONCILIER

Quand j'étais enfant, on ne m'a jamais enseigné l'histoire des Autochtones. Lorsque le dernier pensionnat du Canada a fermé ses portes en 1996, j'étais au premier cycle du secondaire à Edmonton. À l'époque, je n'avais pas la moindre idée de ce qu'était un pensionnat ni même qu'il en existait encore un en Saskatchewan, la province d'à côté. Je ne savais pas non plus qu'Edmonton était située sur le territoire du traité 6 ni que je vivais sur les terres traditionnelles des Nêhiyaw (Cris), des Dénés, des Anishinaabe, des Saulteaux, des Sioux nakota d'Alexis et des Niitsitapi (Pieds-Noirs) ainsi que sur le territoire des Métis.

En fait, ce n'est que lorsque je suis devenu enseignant et que j'ai commencé à enseigner les sciences sociales en 9^e année pour l'Edmonton Catholic School District que j'ai petit à petit découvert ces pans de l'histoire canadienne. J'ai été horrifié d'apprendre l'existence du réseau de pensionnats. Je n'arrivais pas à croire qu'on n'en avait jamais parlé en classe durant mon enfance.

Heureusement, le milieu de l'éducation albertain a beaucoup évolué depuis. Le curriculum actuel d'études sociales comporte un volet autochtone, de sorte que les élèves sont désormais informés des cultures, de l'histoire et des contributions des peuples autochtones, y compris les séquelles des pensionnats et les vestiges de plusieurs des traités numérotés.



Les écoles catholiques d'Edmonton font partie d'un conseil scolaire qui accueille des élèves de toutes les confessions et de toutes les origines. Beaucoup d'élèves ne sont pas anglophones de naissance et nous avons un grand nombre d'élèves autochtones. Mais aussi différents soyons-nous, nous avons tous un objectif commun : connaître et respecter les différentes cultures qui animent notre district scolaire. Tout devrait bien évidemment commencer par l'histoire des premiers habitants du pays. En s'informant du passé, les élèves peuvent se sensibiliser aux autres cultures et développer de l'empathie et du respect pour leurs camarades.

Je suis éducateur et moi-même personne issue de traités et j'ai rapidement vu que j'avais en ce sens l'important rôle de transmettre ces connaissances aux enfants à qui j'enseigne. Il faut cependant les bons outils pour ce faire.

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a publié [94 appels à l'action](#) visant à réparer les torts causés par les pensionnats et à fournir un cadre pour l'inclusivité. J'ai senti que je pouvais donner suite aux [appels 62 à 65](#), qui demandent aux gouvernements et aux éducateurs d'élaborer des curriculums obligatoires et adaptés à l'âge des élèves sur les peuples autochtones du Canada. En fait partie la nécessité de créer des ressources éducatives pour les élèves de la maternelle, du primaire et du secondaire et de faire connaître les meilleures pratiques dans l'enseignement de ces notions.

POIGNÉE DE MAIN SYMBOLIQUE

Quand je suis allé chercher de l'aide parmi les ressources offertes par mon conseil scolaire et ma province, j'ai découvert le concept de la poignée de main symbolique à l'issue de la signature des traités entre les peuples autochtones et la Couronne britannique. La poignée de main est une manifestation concrète du rapprochement entre les deux parties dans le respect et la bonne entente.

Quand j'entame une discussion sur les traités avec mes élèves, je leur parle d'abord de cette poignée de main. C'est un bon point de départ, car la poignée de main est un geste tangible et facile à comprendre pour les élèves : après avoir répété que les poignées de main symbolisent une promesse entre deux personnes, je peux approfondir la

question des traités et voir si le gouvernement canadien a respecté les promesses qu'il a faites.

TRAITÉS NUMÉROTÉS

Nous commençons par étudier des mouvements modernes comme [Idle No More](#), qui a vu le jour en 2012 en guise de protestation contre l'extinction par le gouvernement canadien des lois sur la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources sur le territoire des Premières Nations, estimant qu'il s'agissait d'une violation des droits issus des traités. Le mouvement a jeté les bases essentielles de la Commission de vérité et réconciliation et a fortement influencé le climat social et politique au Canada. Nous abordons également le sujet des excuses du gouvernement et de l'Église.

Ensuite, nous étudions en détail les traités numérotés, en particulier les traités 6, 7 et 8 parce qu'ils couvrent l'Alberta. J'aime poser les six grandes questions quand j'enseigne les traités :

- ♦ *Qui* est partie au traité?
- ♦ Sur *quoi* le traité porte-t-il?
- ♦ *Quand* les négociations du traité ont-elles eu lieu?
- ♦ *Où* le traité s'applique-t-il?
- ♦ *Pourquoi* le traité est-il important?
- ♦ *Comment* les droits issus du traité sont-ils administrés?

J'encourage mes élèves à trouver les réponses à ces questions en effectuant des recherches en ligne et en prenant contact avec le service d'éducation sur les Autochtones de notre conseil scolaire, ou en visitant le coin [Indigenous Peoples Experience](#) au parc Fort Edmonton, où ils ont l'occasion de se plonger dans l'histoire, la culture et le vécu des Premières Nations et des Métis, avant et après la création du Canada.

RECOURS À LA TECHNOLOGIE

Au premier cycle du secondaire, mes élèves sont assez vieux pour que la technologie puisse être intégrée à l'enseignement chaque fois que c'est possible. Bon nombre d'enseignants du département d'études sociales dont je fais partie ont des idées avant-gardistes, et l'enseignant principal

crée toujours des évaluations pertinentes qui poussent les élèves à réfléchir même à l'extérieur de la classe.

Dans l'un des projets mis sur pied par cet enseignant, les élèves devaient créer un affichage interactif semblable à celui de la [visite virtuelle](#) offerte par le Musée canadien de l'histoire. Dans un pays aussi vaste que le Canada, il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir prendre l'avion jusqu'au Québec pour visiter le musée en personne. Grâce aux ressources numériques comme celle-ci, les élèves peuvent quand même découvrir ce que le musée a à offrir et acquérir les connaissances que peuvent leur transmettre les nombreuses galeries et expositions.

J'ai adapté le projet pour ma classe et en ai fait un moyen pour les élèves de montrer ce qu'ils ont appris sur l'histoire des Autochtones et les droits issus des traités. Ils doivent, pour mon projet, créer un affichage numérique qui traduit trois grands points :

1

une bonne connaissance du contexte historique entourant la législation qui affirme les droits collectifs des Autochtones au Canada (traités, *Loi sur les Indiens*, revendications territoriales, Charte des droits et libertés, etc.);

2

une explication de ce qui est affirmé par ces droits collectifs aujourd'hui et des répercussions sur les peuples autochtones et non autochtones;

3

une analyse des événements/enjeux récents qui ont amélioré la situation ou qui posent encore des problèmes aux communautés autochtones, au gouvernement du Canada et à notre pays dans son ensemble.

Souvent, le projet aboutit à des présentations PowerPoint où les élèves développent les points ci-dessus. Il arrive aussi parfois que les élèves fassent preuve de créativité et conçoivent des jeux interactifs dans des programmes tels que [Scratch](#).

Certains sont allés jusqu'à créer des minimusées dans Minecraft où le joueur peut explorer les différentes salles et s'informer sur une variété de sujets : traités, *Loi sur les Indiens*, excuses présentées par le passé, mouvements en cours. Ces minimusées contiennent même des peintures, d'autres personnages avec lesquels interagir et des écrans à lire.

UN AVENIR PROMETTEUR

Au cours de leurs recherches, les élèves découvrent généralement les sombres vérités sur la *Loi sur les Indiens*, les pensionnats et d'autres réalités de l'histoire des Autochtones. Naissent ainsi d'intéressantes discussions en classe sur notre passé et sur le processus pour réparer les torts du passé.

Il est essentiel de s'informer sur ces épisodes de noirceur dans notre histoire commune, car les élèves peuvent ainsi mieux comprendre les relations entre les peuples autochtones et notre pays. C'est aussi une façon

de mettre en contexte les difficultés avec lesquelles doivent composer les peuples autochtones d'aujourd'hui au Canada.

Je fais souvent un sondage parmi mes élèves à la fin de l'année. Lorsque je leur demande ce qu'ils retiennent le plus parmi les unités couvertes, les traités sont souvent mentionnés. Les élèves disent qu'ils aiment bien pouvoir faire preuve de créativité pour le projet d'affichage interactif et développer les compétences qu'ils ont acquises dans d'autres matières. Mieux encore, ils aiment s'instruire sur les origines de notre nation, l'évolution de notre histoire et les améliorations possibles pour notre avenir.

JOSEPH FILIPLIC est enseignant et accompagnateur technique pour l'Edmonton Catholic School Division. Il offre aux élèves et aux enseignants des ressources pour l'enseignement et l'apprentissage numériques ainsi que pour la gestion de classes en ligne. Fêru d'histoire, il aime voyager, explorer et s'informer sur notre passé commun.





Guérir des séquelles des traités Williams

.. PAR L'ART ..

Par Fiona Tapp

Les traités Williams ont été signés entre sept Premières Nations et les gouvernements du Canada et de l'Ontario il y a 100 ans, en 1923. Ils ont été les derniers traités historiques de cession de terres, qui transféraient à la Couronne la quasi-totalité des terres autochtones restantes dans le sud de l'Ontario. Leurs effets se font encore ressentir sur le territoire touché et les personnes qui y vivent aujourd'hui.

Les Chippewas de Rama, Beausoleil et Georgina Island, dans la région du lac Simcoe, ont signé entre le 31 octobre et le 7 novembre 1923, et les Mississaugas d'Alderville, Scugog Island, Curve Lake et Hiawatha ont signé entre le 15 et le 21 novembre 1923.

Les peuples qui vivaient sur ce territoire depuis des générations ont reçu des montants forfaitaires ne représentant qu'une fraction de la valeur réelle des terres et ont perdu le droit de chasser, pêcher ou piéger dans les zones situées à l'extérieur de leurs réserves. Cette dernière condition s'oppose nettement aux traités précédents, et il est désormais admis que les signataires autochtones ont été dupés et se sont vu délibérément refuser l'accès au territoire pour leurs activités traditionnelles.

Les traités ont occasionné des décennies de harcèlement et d'arrestations des peuples autochtones qui protestaient contre les conditions du traité, argumentant qu'ils n'avaient jamais accepté de renoncer à leurs droits de chasse et de pêche. Les traités ont également fait l'objet de plusieurs audiences et procès, dont le plus récent s'est soldé par un règlement en [2018](#).



Place à l'art

À bien réfléchir aux traités Williams, à leur histoire et à leurs effets sur les communautés touchées sous l'angle de la vérité et de la réconciliation, les questions du colonialisme, des droits fonciers et de la guérison reviennent à l'avant-scène.

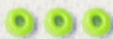
Pour certains peuples autochtones, la guérison passe par l'art. L'art offre non seulement un moyen de panser les traumatismes générationnels, mais représente aussi une façon concrète et puissante d'informer et d'émouvoir un public, que ce soit par la peinture, la sculpture ou l'artisanat traditionnel.

Karonhianonha «She Protects the Skies» Mikayla Francis, du Wolf Clan of Akwesasne, est artiste et directrice des communications et de la sensibilisation à l'[Indigenous Arts Collective of Canada](#) (IACC). Le collectif fournit des ressources et un espace, sous forme de boutique en ligne appelée [IndigenARTSY](#) et de ventes aux enchères hebdomadaires, aux artisans autochtones qui peuvent ainsi promouvoir leur travail et vivre de leur art.

L'IACC propose un large éventail de formes d'art, notamment le chant et la danse, la photographie, la poterie et l'artisanat traditionnel. C'est aussi une communauté de détenteurs et de gardiens du savoir qui se réunissent à l'occasion d'ateliers et d'une [conférence annuelle sur l'art des femmes autochtones](#) pour partager les traditions et maintenir les coutumes en vie.

«C'est vraiment un moment d'intimité que celui de s'asseoir à la même table qu'un détenteur de savoir autochtone qui transmet son art, fait savoir Karonhianonha Mikayla Francis. Ce n'est même plus de l'enseignement, c'est une expérience inclusive pendant laquelle on établit une connexion personnelle, tangible et authentique avec un artiste.»

Akwesasne se trouve à l'est du territoire des traités Williams, mais comme l'explique Karonhianonha Mikayla Francis, ces lignes et frontières qui divisent les ressources naturelles ont été imposées aux populations autochtones locales par les colons. En fait, le colonialisme a lourdement façonné la vie là-bas : berceau d'une nation souveraine qui recoupe les États-Unis et le Canada, Akwesasne subit directement les politiques et les décisions prises dans les deux pays.



Relation entre la terre et l'art

La perte d'accès à la terre a affecté la survie des sept Premières Nations touchées par les traités Williams, les privant de ressources vitales telles que l'eau potable et les plantes cultivées. Mais elle a également perturbé leur capacité à créer des œuvres d'art et des objets artisanaux qui préservent l'héritage culturel.

L'érosion des formes d'art traditionnelles a donné lieu à un effacement culturel, aggravé par le réseau canadien des pensionnats qui visait à assimiler les enfants autochtones en leur interdisant de pratiquer leurs coutumes ou de parler leur langue.





Le traitement réservé à la terre a encore des répercussions sur les peuples autochtones et complique l'accès au matériel artistique aujourd'hui. Karonhianonha Mikayla Francis fait remarquer que les potiers de sa région ne peuvent plus utiliser l'argile locale en raison de la toxicité de l'eau. Ils doivent acheter leur argile d'ailleurs. Les changements physiques qu'a subis le territoire ont également nui à la récolte de foin d'odeur nécessaire aux vanniers.

«Les gens ont naturellement emprunté le chemin de guérison qui leur convenait en renouant avec les formes d'art traditionnelles, mais c'est comme si nos matières premières disparaissaient devant nous à cause de gouvernements et de politiques extérieurs qui nous ont été imposés», dit-elle.

La cueillette du matériel naturel nécessaire à la création des œuvres d'art et des objets artisanaux traditionnels est prépondérante au processus de guérison. Comme l'explique Karonhianonha Mikayla Francis, «la guérison s'opère au moment où on va chercher le matériel, dans les champs pour récolter le foin d'odeur. La connexion qu'il y a avec la nature quand on prend le temps de cueillir ce dont on a besoin, ce n'est pas la même chose qu'acheter chez Michaels. Il y a une énergie naturelle unique à cette toute première étape du processus artistique.»

L'une des artistes de la plateforme IndigenARTSY est [Brittany Kidman Boyle](#) de la Première Nation d'Alderville. Elle crée de magnifiques produits artisanaux qui combinent à la fois le perlage contemporain et le travail plus traditionnel du cuir pour la fabrication de mocassins, de mukluks et de tenues cérémonielles. La récolte et la cueillette des matières premières constituent une partie importante de son processus.

«Mes mocassins et mukluks sont entièrement perlés et cousus à la main à l'aide de babiche artificielle, explique-t-elle. J'utilise les fourrures d'animaux piégés localement par les trappeurs de Temiskaming Shores ainsi que les fourrures qu'a obtenues mon mari. Je crée également des bijoux et des médaillons en écorce de bouleau et en piquants de porc-épic. Je cueille moi-même l'écorce pendant la saison des fraises, comme on me l'a enseigné. Les piquants proviennent quant à eux d'animaux tués sur la route.»

Boyle fait participer son jeune fils de quatre ans à la cueillette des objets et envisage de faire de même avec sa fille lorsqu'elle sera en âge de comprendre le processus et le sens qui y est associé.

«Je suis allée voir les droits fonciers de ma ville natale et de la Première Nation d'Alderville. Je me sens très proche de la terre lorsque je cueille mes matériaux. Je laisse toujours du Sema (tabac) pour ma cueillette et je ne prends jamais plus que ce que je peux utiliser dans l'année», ajoute-t-elle.



Une nouvelle voie à suivre

En 2018, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont conclu un accord avec les Premières Nations signataires des traités Williams. Le règlement comprenait une compensation financière et la confirmation que chaque nation avait un droit de chasse, de pêche et de piégeage sur ses terres.

«Nos ancêtres se sont battus depuis 1923 pour exercer leurs droits librement et sans entraves, et nous avons enfin pu les garantir à notre peuple et aux générations futures», mentionne Kelly LaRocca, cheffe de la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island, dans un communiqué publié à la suite de l'annonce de l'accord. «C'est une belle réussite pour les Premières Nations signataires des traités Williams, mais aussi pour tous les Ontariens et les Canadiens, qui auront une nouvelle voie à suivre dans les relations entre la Couronne et les Autochtones.»

Le processus de vérité et de réconciliation nécessite une profonde introspection sur notre passé. Elle exige également que nous nous tournions vers l'avenir en adoptant ce que les Haudenosaunee (Iroquois) appellent le principe de la septième génération, selon lequel les décisions prises aujourd'hui doivent résister à l'épreuve du temps et être viables pour au moins sept générations à venir. Nous devons veiller à ce que les ressources naturelles soient préservées afin que la culture, l'art et les valeurs autochtones puissent être transmis à une nouvelle génération, pour la revitalisation de ces enseignements autrefois menacés.

Karonhianonha Mikayla Francis travaille également avec le [Native North American Traveling College](#) pour se rendre dans les écoles et instruire les enseignants et les élèves au sein d'une troupe itinérante présentant des chants et des danses sociales autochtones et comprenant des danseurs, des chanteurs et des conteurs. Dans sa famille, elle aime regarder sa tante, créatrice de mode, confectionner des costumes traditionnels et des jupes à rubans, un processus qu'elle trouve à la fois enrichissant et rassembleur.

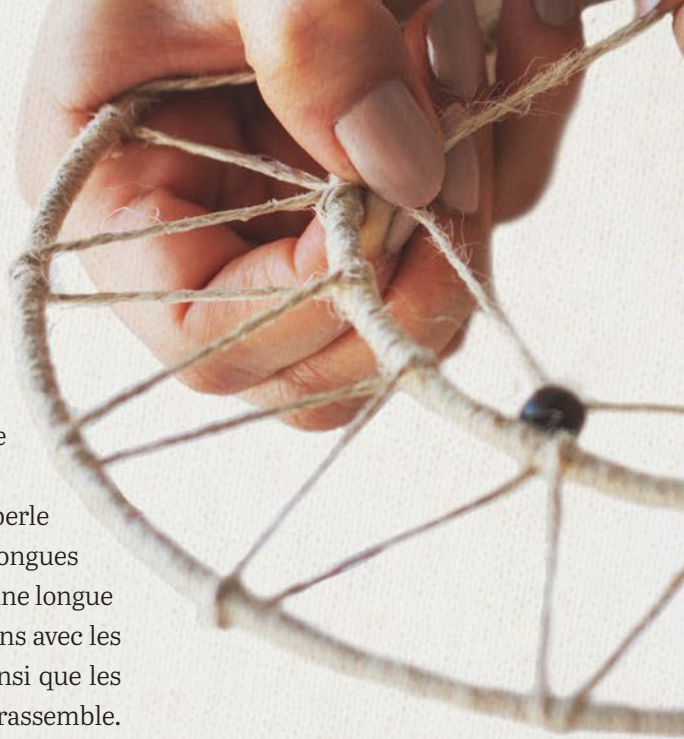
«C'est presque une séance de thérapie lorsque tout le monde perle en même temps, explique-t-elle. Ça me fait penser à l'époque des longues huttes, avant le contact avec les Européens et le colonialisme. Juste une longue hutte vivante avec les membres de la lignée matriarcale réunis les uns avec les autres. Ces formes d'art sont censées se faire en groupe, et c'est ainsi que les choses se passaient avant les Européens. L'art nous rapproche, nous rassemble. Et la guérison en est un sous-produit sans même qu'on s'en aperçoive.»

Voici quelques galeries et expositions qui mettent en valeur le travail d'artisans autochtones des régions touchées par les traités Williams et d'autres régions du Canada :

- le [Musée des beaux-arts de l'Ontario](#) à Toronto présente des œuvres d'art créées par des Premières Nations, des Inuits et des Métis;
- le [Musée des beaux-arts du Canada](#) présente les œuvres d'artistes autochtones célèbres tels que Carl Beam, Faye HeavyShield et Shelley Niro;
- il est possible d'acheter des œuvres d'art et des objets artisanaux créés par des experts de l'[Indigenous Arts Collective of Canada](#) ou d'appuyer les artistes de la communauté de Curve Lake au [Whetung Ojibwa Centre](#);
- le [Musée canadien pour les droits de la personne](#) à Winnipeg, le premier musée au monde consacré aux droits de la personne, contient beaucoup d'information sur le processus de vérité et de réconciliation et sur les séquelles des pensionnats dans son exposition permanente.



FIONA TAPP est une ancienne enseignante et une administratrice scolaire depuis 13 ans. Elle écrit sur l'éducation, l'art d'être parent et les voyages pour diverses publications, dont *National Geographic*, *The Globe and Mail*, *The Toronto Star*, *The Sunday Times* et bien d'autres.



À QUI LA TERRE?

Par Emily Chan

NIVEAUX :

1^{RE} À 8^E ANNÉE

MATIÈRES :

HISTOIRE
ÉTUDES AUTOCHTONES
FRANÇAIS
ARTS VISUELS

DURÉE :

4 À 5 COURS



CONCEPTS ET THÈMES ABORDÉS

Traités, récits de création



VOCABULAIRE IMPORTANT

Reconnaissance territoriale, traité, personne issue de traités, Île de la Tortue, ceinture de wampum



RÉSULTATS ATTENDUS

Voici les résultats attendus pour les élèves :

- développer leurs connaissances sur les traités et sur ce que signifie être une personne issue de traités;
- découvrir l'histoire et la symbolique des différents traités;
- comprendre l'importance des récits de création autochtones et de leur contribution à faire reconnaître les valeurs à protéger dans les traités;
- mettre à profit diverses compétences pour démontrer leurs acquis et leur compréhension.



CONTEXTE

QU'EST-CE QU'UN TRAITÉ?

Les traités sont des accords officiels pour instaurer la paix entre des groupes de personnes. Ils énoncent les responsabilités de chacun envers l'autre ainsi que les relations réciproques que les parties entretiennent avec la terre et les ressources.

Sur l'Île de la Tortue, ou Amérique du Nord, les peuples autochtones avaient conclu des traités avec différentes nations bien avant l'arrivée des Européens. L'un des premiers traités est le Guswentha, ou Two-Row Wampum Treaty, conclu entre les Haudenosaunee et le gouvernement néerlandais dans l'actuel nord de l'État de New York. Les coquillages qui composent le wampum étaient tissés ensemble de manière à former des ceintures qui représentaient les conditions du traité. Les rangées sur les ceintures désignaient les chemins distincts et égaux qu'allaient emprunter sans interférences les Haudenosaunee et les Néerlandais, vivant côte à côte dans le respect, la paix et l'amitié.



Au fil du temps, d'autres types de traités ont été élaborés, notamment les traités de paix et d'amitié, les traités écrits, les traités préconfédéraux et les traités numérotés. Aujourd'hui, les traités sont toujours considérés comme des accords sacrés entre les nations ainsi qu'avec les Européens. Les traités entre le gouvernement canadien et les peuples autochtones sont reconnus par la Constitution, conformément à la Proclamation royale de 1763.

Les traités ne couvrent pas toutes les régions de l'Amérique du Nord. De nombreuses régions du Canada se trouvent sur des territoires non cédés, ce qui signifie que les peuples autochtones n'ont jamais accepté de partager ces parties de leurs terres ancestrales par voie de traité.

TOUS ET TOUTES DES PERSONNES ISSUES DE TRAITÉS

Pour l'enseignement des traités, il faut accepter un fait de base : les traités ne sont pas des artefacts du passé. Ils constituent la charpente des relations entre les peuples autochtones et non autochtones et les terres sur lesquelles nous vivons.

Tous les habitants d'Amérique du Nord sont issus de traités, ce qui signifie que chacun d'entre nous est responsable de s'informer de notre histoire collective. Ce faisant, nous devons également trouver des moyens pour que les relations actuelles assurent le bien-être futur de cette terre et de ceux et celles qui y vivent.



PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION AUX TRAITÉS

PREMIÈRE ÉTAPE : TERRITOIRES DES TRAITÉS

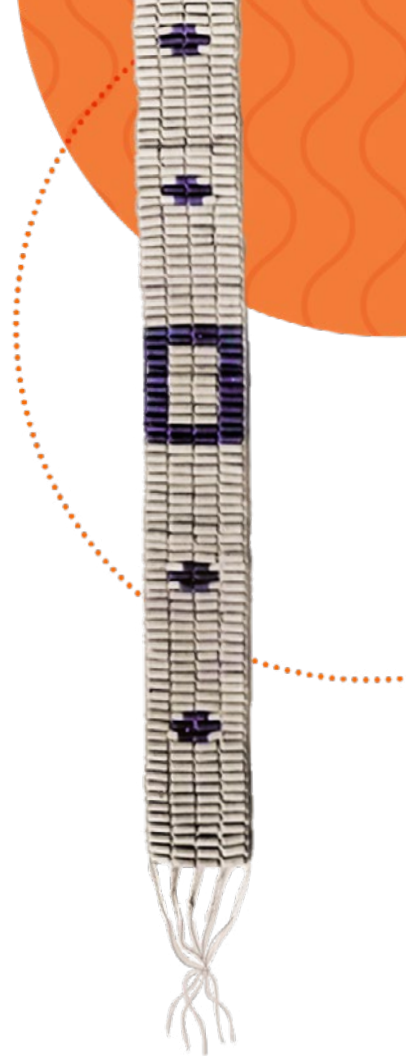
Pour commencer, demandez aux élèves s'ils savent dans le territoire de quel traité ils se trouvent actuellement.

- Dites aux élèves de se rendre à native-land.ca/?lang=fr.
- Utilisez les curseurs situés en haut de la barre de recherche pour activer les territoires et les traités.
- Recherchez un lieu.
- Demandez aux élèves de dresser la liste des Premières Nations ou des traités associés à votre région.

Demandez aux élèves de suggérer d'autres lieux de l'Île de la Tortue qui sont importants pour eux. Vous pouvez utiliser le guide du projet de recherche [Whose Land Is This?](#) (en anglais seulement) pour en savoir plus sur les communautés, les langues et les cultures des peuples qui vivent dans ces lieux.

DEUXIÈME ÉTAPE : TRAITÉ AVEC LA NATION HOOF

Présentez aux élèves d'autres traités, tels que le traité avec la nation Hoof, en leur faisant lire une traduction française de l'[histoire](#) de Leanne Betasamosake Simpson (ou en choisissant un texte semblable en français). C'est une excellente ressource pour enseigner les traités du point de vue des Anishinaabe. Posez ensuite les questions suivantes si vous avez choisi l'histoire de la nation Hoof (vous pouvez adapter les questions à tout autre texte que vous aurez choisi) :



- Qui fait partie de la nation Hoof?
- Que faisaient les animaux lorsque les gens ne les traitaient pas bien?
- Quels accords les peuples ont-ils conclus avec la nation Hoof?

Vous pouvez également créer une liste de mots thématiques anishinaabemowin des animaux et saisons de l'histoire ou une liste de mots propres au texte choisi.

TROISIÈME ÉTAPE : PACTE DU BOL À UNE SEULE CUILLÈRE

Dites à la classe ou aux élèves divisés en petits groupes de regarder des vidéos en français ou sous-titrées en français sur un traité. Nous proposons les vidéos suivantes sur le pacte du bol à une seule cuillère, mais il faudra en traduire le contenu :

- [Dish with one Spoon wampum belt](#) (vidéo créée par la Nation Anishinabek)
- [Dish With One Spoon](#) (vidéo du Lambton Kent District School Board)

Ensuite, tous ensemble, les élèves peuvent montrer ce qu'ils ont appris dans les vidéos en faisant un jeu de rôle. Si vous choisissez l'histoire du pacte du bol à une seule cuillère :

- remplissez un bol avec suffisamment de friandises pour tout le monde dans la classe;
- demandez aux élèves d'en prendre autant qu'ils le jugent nécessaire;
- cherchez à savoir s'il y en avait assez pour tout le monde;
- discutez de l'importance des accords et des protocoles tels que ceux conclus dans le cadre du pacte du bol à une seule cuillère.

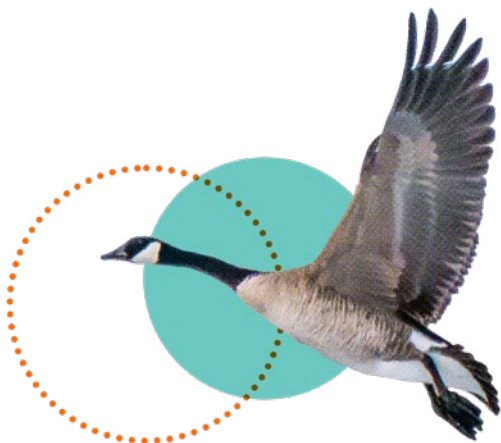
QUATRIÈME ÉTAPE : TRAITÉS WILLIAMS

Demandez aux élèves de regarder une vidéo d'un spécialiste autochtone sur les traités. Vous pouvez choisir la [vidéo](#) de Maurice Switzer, éducateur, gardien du savoir et expert sur les traités Williams, qui lit un extrait de son livre, *Grandpa... what is a treaty, anyway?* (des sous-titres français sont offerts). Le livre met en scène un jeune aigle femelle et son grand-père qui parlent de l'origine des traités dans le passé et les comparent aux promesses que nous nous faisons les uns aux autres dans le présent.

Ensuite, demandez aux élèves de créer leur propre traité au sein de la classe ou avec une autre classe (d'élèves plus vieux ou plus jeunes, par exemple). Posez aux élèves les questions suivantes et demandez-leur de consigner leurs réponses :

- Y a-t-il un moment où tu te sens particulièrement bien à l'école?
- Qu'aimes-tu faire à l'école?
- Quel trait aimes-tu particulièrement dans les rapports entre élèves?
- Comment les élèves peuvent-ils prendre soin de la cour d'école ou des environs?

Les élèves peuvent ensuite s'inspirer de ces réflexions pour rédiger leur traité.





DEUXIÈME PARTIE :

RÉCITS DE CRÉATION ET MODES DE CONNAISSANCE AUTOCHTONES

Chaque culture a sa façon de raconter ses origines. Pour certains peuples autochtones, l'histoire de leur création commence sur l'Île de la Tortue, soit l'Amérique du Nord. Les récits peuvent aider les autres à comprendre les valeurs, les rôles et les responsabilités des communautés autochtones ainsi que les relations qu'elles entretiennent les unes avec les autres et avec le monde naturel. C'est également une façon de reconnaître l'importance des traités et ce que ces derniers doivent protéger.

PREMIÈRE ÉTAPE : ÎLE DE LA TORTUE

Demandez aux élèves de lire en classe les récits de création de différentes Premières Nations. Nous vous donnons deux exemples ici, mais ils sont en anglais seulement et vous devrez les traduire en français.

- [*Skywoman: Legends of the Iroquois*](#)
- [*Turtle Island: The Story of North America's First People*](#)

Ensuite, organisez une discussion en classe et posez les questions suivantes aux élèves :

- Ces récits donnent-ils des indications sur la façon dont on a vécu au fil de l'histoire?
- Que mangeait-on?
- Comment s'exprimait-on et communiquait-on sa vision du monde?

Les élèves peuvent mettre en pratique ce qu'ils ont appris sur les récits de création des Premières Nations en créant un spectacle d'ombres chinoises. Les élèves les plus jeunes peuvent travailler en petits groupes et les plus âgés, à deux.

Pour préparer le spectacle d'ombres chinoises, dites aux élèves de se poser les questions suivantes :

- Quels sont les personnages importants de chaque récit?
- Quels sont les leçons et les moments charnières?

Ils peuvent utiliser un arc narratif sur lequel représenter leurs réponses.

Matériel nécessaire : carton (boîtes de céréales, par exemple), cintres (coupés et aplanis) ou broches de bambou, ruban adhésif, gabarits de silhouettes, grande feuille, écran, source de lumière (projecteur ou lampe de bureau).

Vous pouvez également donner aux élèves la possibilité de choisir un autre moyen de raconter le récit, par exemple une bande dessinée papier ou numérique, une courte vidéo, Minecraft, etc.





DEUXIÈME ÉTAPE : UN APPRENTISSAGE LOCALISÉ

Prenez votre environnement immédiat comme point de départ. Pour apprendre les tenants et aboutissants des traités, il faut connaître les relations actuelles et passées sur le territoire où on est. Vous pouvez ainsi vous installer dans la cour de votre école ou dans un parc, une forêt, une ferme ou un plan d'eau à proximité. Consultez le service d'éducation sur les Autochtones ou d'éducation en plein air de votre conseil ou commission scolaire ou la Première Nation, la zone de conservation ou les parcs locaux pour voir les options d'excursions où vous pourrez établir des liens avec les traités et les initiatives contemporaines d'intendance autochtone.

- Les Mississaugas de la Première Nation Credit invitent les classes à participer à une initiative populaire d'éducation publique, [Moccasin Identifier Project](#), qui rend hommage aux sites culturels et ancestraux autochtones importants (la page n'est accessible qu'en anglais). On trouve sur le site une [trousse pédagogique](#) bilingue pour les élèves de la première à la huitième année.
- Le collectif Talking Treaties est un groupe de collaboration qui a créé un [guide d'apprentissage localisé](#) en anglais seulement pour le High Park à Toronto/Tkaronto. S'appuyant sur des messages-guides et des activités pratiques, cette ressource d'excursion pluridisciplinaire est un excellent accompagnement pour l'enseignement des écosystèmes locaux, de la gestion autochtone et des lieux sacrés ainsi que Land Back, le mouvement de défense des droits ancestraux. Consultez le service d'éducation sur les Autochtones de votre conseil ou commission scolaire, la zone de conservation municipale ou la Première Nation locale pour connaître les ressources en matière d'intendance qui pourraient être offertes pour un parc situé dans la région de votre école.



ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES : AU-DELÀ DE LA RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Énoncez le texte de reconnaissance territoriale de votre école à la classe. Proposez ce qui suit aux élèves :

- Cite tes ancêtres ou des choses que tu aimes de l'endroit où tu vis.
- Qu'as-tu appris sur les relations historiques et contemporaines entre les peuples autochtones et non autochtones?



RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

INTRODUCTION AUX TRAITÉS

- [Getting to Know Turtle Island](#) : guide pour l'intégration des perspectives autochtones dans les programmes scolaires de la maternelle à la 8^e année (en anglais seulement)
- [Heritage Minutes: Naskumituwin \(Treaty\)](#) : vidéo d'une minute sur l'élaboration du traité 9 (en anglais seulement)

- [Treaties in Ontario: what are they and what do they do?](#) : article de CBC News qui porte sur les 46 traités en vigueur en Ontario (en anglais seulement)
- [Treaties with Indigenous Peoples in Canada, explained](#) : vidéo de CBC Kids News (en anglais seulement)
- [Traité avec les peuples autochtones au Canada](#) : article de l'Encyclopédie canadienne
- [A Treaty Guide for Torontonians](#) : livre numérique créé par le collectif Talking Treaties qui explore ce que signifie être une personne issue de traités à Toronto (en anglais seulement)
- [Les traités](#) : aperçu de la question des traités sur le site Web du gouvernement de l'Ontario
- [We Are All Treaty People](#) : numéro spécial de *Kayak Magazine* qui peut servir de ressource pour la compréhension de lecture pour les élèves de 4^e année et plus (en anglais seulement)

TRAITÉS PARTICULIERS

- [Dish With One Spoon](#) : site Web Atenyęsta, conçu pour aider les non-Autochtones à se familiariser avec les traités et le colonialisme, qui contient de l'information sur ce traité (en anglais seulement)
- [Peace and Friendship Treaties, Atlantic Canada](#) : vidéo du Centre national pour la vérité et la réconciliation (en anglais seulement)
- [Wampum Talk: We Are All Treaty People](#) : vidéo du Centre national pour la vérité et la réconciliation (en anglais seulement)
- [Traité Williams](#) : article de l'Encyclopédie canadienne

RÉCITS DE CRÉATION AUTOCHTONES

- [Haudenosaunee Confederacy](#) : site Web de la confédération Haudenosaunee qui contient de l'information sur les origines de cette dernière (en anglais seulement)
- [Haudenosaunee Creation Story](#) : récit narré de l'histoire de la création des Haudenosaunee (en anglais seulement)
- [Île de la Tortue](#) : article de l'Encyclopédie canadienne
- [Turtle Island – where's that?](#) : article de CBC Kids (en anglais seulement)

RECONNAISSANCES TERRITORIALES

- [Starting from the Heart: Going Beyond a Land Acknowledgement](#) : ressource de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (en anglais seulement)
- [Land acknowledgements: uncovering an oral history of Tkaronto](#) : vidéo de *Local Love Magazine* (en anglais seulement)
- [Land Acknowledgement Poem: A Dish With One Spoon](#) : vidéo de l'Anishinaabe Duke Redbird qui récite un poème sur le territoire du pacte du bol à une seule cuillère (en anglais seulement)

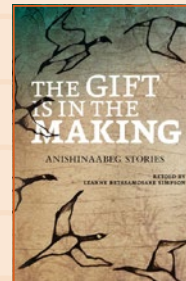
SUGGESTIONS D'OUVRAGES SUR LES TRAITÉS



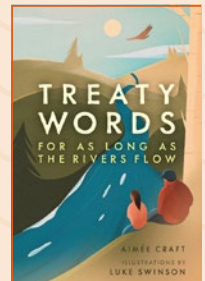
Alex partage sa ceinture wampum de Kelly Crawford, illustrations de Don Chretien (Nation Anishinabek, 2017)



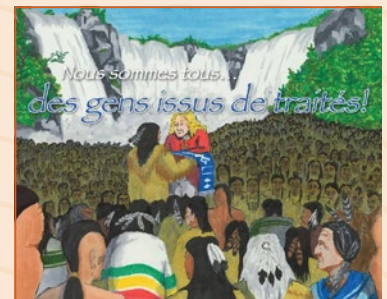
Dakota parle des traités de Kelly Crawford, illustrations de Don Chretien (Nation Anishinabek, 2017)



The Gift Is in the Making: Anishinaabeg Stories de Leanne Betasamosake Simpson (HighWater Press, 2013) (en anglais seulement)



Treaty Words: For as Long as the Rivers Flow d'Aimée Craft, illustrations de Luke Swinson (Annick Press, 2021) (en anglais seulement)

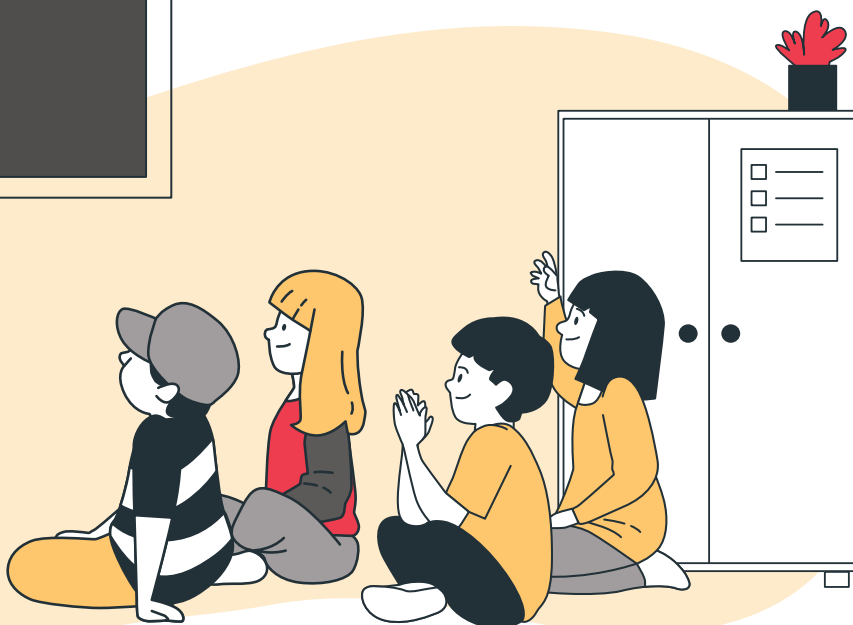


Nous sommes tous des gens issus de traités de Maurice Switzer, illustrations de Charley Herbert (Nation Anishinabek, 2011)

EMILY CHAN est enseignante au primaire dans une école publique de Tkaronto. Elle a contribué aux travaux de plusieurs équipes de rédaction de ressources pour les éducateurs, notamment *Starting from the Heart: Going Beyond a Land Acknowledgement*, *Indigenous Land-Based Learning et Addressing Anti-Asian Racism*.

LES RUDIMENTS DE L'ENSEIGNEMENT DES TRAITÉS AUX JEUNES ÉLÈVES

Par Carolyn Gruske



Officiellement, les traités Williams cumulent aujourd'hui 100 ans d'histoire. Mais, dans les faits, leur création est elle-même un processus centenaire. Il est déjà passablement difficile d'expliquer les traités et leurs effets à une classe du secondaire, alors imaginez la tâche dantesque que représente l'enseignement des traités Williams (ou de tout autre traité conclu entre la Couronne et les peuples autochtones du Canada) au primaire, même pour les enseignants les plus expérimentés. Heureusement, les personnes qui s'y connaissent dans l'enseignement des traités proposent une première étape assez simple : ne pas avoir peur.

AU-DELÀ DE LA PEUR

«Certains enseignants hésitent parce qu'ils n'ont pas le bagage ou les connaissances préalables ou parce qu'ils n'entretiennent pas de relation avec les peuples concernés. Ils ne veulent pas se mouiller de peur de mal s'y prendre. C'est très difficile pour les éducateurs», explique JoAnne Formanek Gustafson. Formanek Gustafson, enseignante occasionnelle, est Anishinaabe et originaire du territoire du traité 3, dans le nord-ouest de l'Ontario, près de Fort Frances.

En plus du temps qu'elle consacre à ses classes et à ses études en thérapie par l'art, Formanek Gustafson organise des ateliers et des séminaires sur les enjeux autochtones pour les enseignants. Elle est également coautrice d'une liste de [ressources pour l'enseignement des traités](#) compilée pour la Fédération

des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario.

Selon Formanek Gustafson, les enseignants de tous les niveaux ont plusieurs points d'entrée pour intégrer les traités à leur programme.

«Étant donné l'histoire des peuples autochtones au Canada comme nous la connaissons aujourd'hui, je dirais que j'aime beaucoup commencer mon travail auprès des éducateurs en leur proposant de susciter de l'empathie chez les élèves par rapport à ce qu'ils lisent ou apprennent au lieu de leur faire simplement absorber une liste de faits, le genre de méthode qui semble, à mon avis en tout cas, dépassée pour la plupart des gens.»

Jodie Williams, conseillère en enseignement des enjeux autochtones pour le Conseil scolaire catholique de district de Dufferin-Peel, cite également la peur comme l'un des principaux obstacles à la volonté et à la capacité des enseignants de parler de l'histoire des traités ou des Autochtones.

«C'est un sujet difficile pour beaucoup d'enseignants parce qu'une rééducation est nécessaire, dit-elle. Ils doivent reformater leurs connaissances, celles qu'ils croyaient originalement assez respectueuses, et ont peur d'enseigner des informations erronées ou de ne pas utiliser les bons mots. Ces peurs deviennent la raison principale pour laquelle ils hésitent.»

Williams est éducatrice et également coprésidente de la First Nation, Métis & Inuit Education Association of Ontario, une organisation qui vient en aide aux enseignants de la maternelle à la 12^e année qui abordent les enjeux autochtones. Plus précisément, pour tout ce qui touche les traités, l'organisation a [créé](#) des ressources, des vidéos et des activités pédagogiques à l'intention des enseignants; la plupart des conseils scolaires de l'Ontario sont membres de l'association, et les enseignants devraient donc pouvoir accéder aux documents ou prendre à tout le moins un abonnement individuel.

Tous les documents sont approuvés par un conseil consultatif provincial d'ainés. Beaucoup de ces aînés parlent couramment leur langue autochtone, et certains sont des survivants de pensionnats. Selon Williams, la contribution des aînés et l'attention qu'ils y accordent jouent un rôle de premier plan pour que la matière transmise aux enseignants soit exempte d'erreurs et empreinte de respect, contrairement à beaucoup de

contenu qu'on trouve en ligne ou dans d'autres sources, même dans les manuels scolaires.

DES CONCEPTS FACILES À COMPRENDRE

L'analogie de construction avec des blocs fonctionne aussi très bien avec l'enseignement des traités : il faut poser les blocs de la fondation en premier, puis y ajouter des couches de complexité au fil du temps.

Il existe pour Formanek Gustafson une façon d'introduire le concept de traité bien simple à comprendre pour les élèves de la 1^{re} à la 3^e année du primaire : «Avec de jeunes enfants, nul besoin d'approfondir les choses. Tout d'abord, un traité est une promesse. Une promesse entre deux parties.»

Maurice Switzer abonde dans le même sens. Switzer, qui habite à North Bay, est gardien du savoir traditionnel et expert des traités Williams. Il est également auteur de deux livres utilisés pour enseigner les traités aux élèves. L'un d'eux est une bande dessinée pour les élèves plus âgés intitulée [Nous sommes tous des gens issus de traités](#). L'autre est un livre d'images pour les plus jeunes intitulé [Grandpa...what is a treaty anyway?](#), fruit d'un projet avec le Near North District School Board. L'illustrateur du livre est Jack Smallboy, membre de la communauté crie de Moose Factory et survivant de pensionnat, qui réside également à North Bay.

Switzer explique que les jeunes élèves n'ont pas besoin de savoir que les gouvernements ont rompu les traités ou que ces derniers ne contenaient pas ce qu'on avait promis à l'origine. Il pense qu'il est plutôt préférable de présenter les traités dans des mots que peuvent comprendre même les plus jeunes élèves, comme il a fait dans son livre d'images.

«Ce qui leur parle le plus dans l'histoire, c'est la partie où je compare les traités à des accords mutuels avec leurs parents, comme des corvées : tu fais des corvées pour ta mère et ton père, et ils font des choses en échange pour toi. C'est un peu comme



la notion de responsabilité mutuelle des traités. Ils adorent cette partie», explique Switzer, qui ajoute qu'il demande toujours aux enfants les tâches qu'ils accomplissent et le mode de négociation qu'ils empruntent, une manière de solliciter une discussion et de cristalliser le concept de traité dans leur tête.

Il s'y prend un peu de la même manière pour expliquer la raison d'être même des traités (établir des accords entre les nouveaux arrivants et les personnes qui occupaient ces terres depuis des générations). Dans ses explications, Switzer s'emploie à présenter les peuples autochtones et les colons sous un jour favorable.

Switzer explique que même les jeunes enfants savent ce qu'est le concept d'immigration (familles d'autres pays qui s'installent au Canada, d'autant plus que certains sont eux-mêmes immigrants) et que beaucoup savent aussi ce que sont les réfugiés; c'est donc le décor qu'il plante pour décrire les premiers immigrants et leur relation avec les peuples autochtones.

«La plupart des personnes qui sont arrivées ici étaient des réfugiés, explique-t-il. Ils n'avaient aucune liberté d'expression. Ils vivaient comme des esclaves. C'est ce qu'on appelle des serfs : dans de nombreux cas, ils ne pouvaient pas posséder leur terre parce que, dans leur pays, seuls les riches avaient ces privilèges. Ils se sont ainsi réfugiés ici.»

Switzer note également que «certaines histoires valent la peine d'être racontées aux jeunes enfants, notamment les cas où les peuples autochtones ont accueilli les colons à bras ouverts (s'ils venaient en paix) et leur ont enseigné des techniques de survie. Ce sont là de belles histoires. Il y a un temps pour parler des événements négatifs, que je réserve aux élèves un peu plus âgés. L'apprentissage doit commencer avec le positif au primaire.»

Si les élèves ont du mal à conceptualiser l'immigration, d'autres analogies semblables devraient également fonctionner, même pour les plus jeunes. Par exemple, Formanek Gustafson suggère d'y aller avec un voyage dont on indique le nombre de nuits, de manière à montrer que les élèves seront loin de chez eux (et qu'ils devront adopter un certain comportement pendant le voyage). Les élèves doivent aussi pouvoir trouver des points de repère.

Switzer aime également utiliser des objets pour enseigner aux jeunes élèves. Il apporte généralement une ceinture de wampum dans les classes qu'il visite. Il a en effet des copies, commandées à des artistes autochtones,

des ceintures originales échangées entre les nations autochtones et les colons pour marquer la conclusion de négociations de traités ou d'autres types d'accords. L'une d'entre elles mesure environ 1,80 mètre de long et toutes sont faites de coquillages traditionnels travaillés à la main. Les jeunes élèves aiment toucher les choses et vont ainsi être portés à poser des questions et à vouloir en savoir plus sur les traités.

Pour ceux qui n'ont pas de ceinture de wampum, Switzer souligne qu'à une époque, des reproductions de la ceinture violet et blanc du traité de Niagara ont été créées par la Nation Anishinabek (également connue sous le nom d'Union of Ontario Indians) et approuvées par le ministère des Affaires autochtones à des fins pédagogiques. Les ceintures de wampum en LEGO faisaient partie d'une trousse pour enseignants appelée *We Are All Treaty People*. En 2021, la Nation Anishinabek s'est inspirée de cette trousse pour créer une ressource interactive d'enseignement des traités en ligne appelée *Ezhi-nawending: How we are related*. Cette ressource comprend 80 animations et vidéos ainsi que des jeux interactifs, dans le but d'enseigner aux élèves du primaire des sujets tels que le wampum et le droit naturel.

SOURCES AUTOCHTONES

En fait, Switzer, Formanek Gustafson et Williams encouragent vivement à se renseigner auprès des Premières Nations et à consulter d'autres sources autochtones pour créer le contenu à enseigner et former les enseignants. Ils font savoir en particulier qu'il sera beaucoup plus facile pour les enseignants de se familiariser avec le sujet en abordant des traités et des nations autochtones de leur région, en évitant d'adopter un point de vue «panamérindien» quand vient le temps de raconter l'histoire des traités ou des peuples autochtones et en adaptant le contenu enseigné aux élèves.

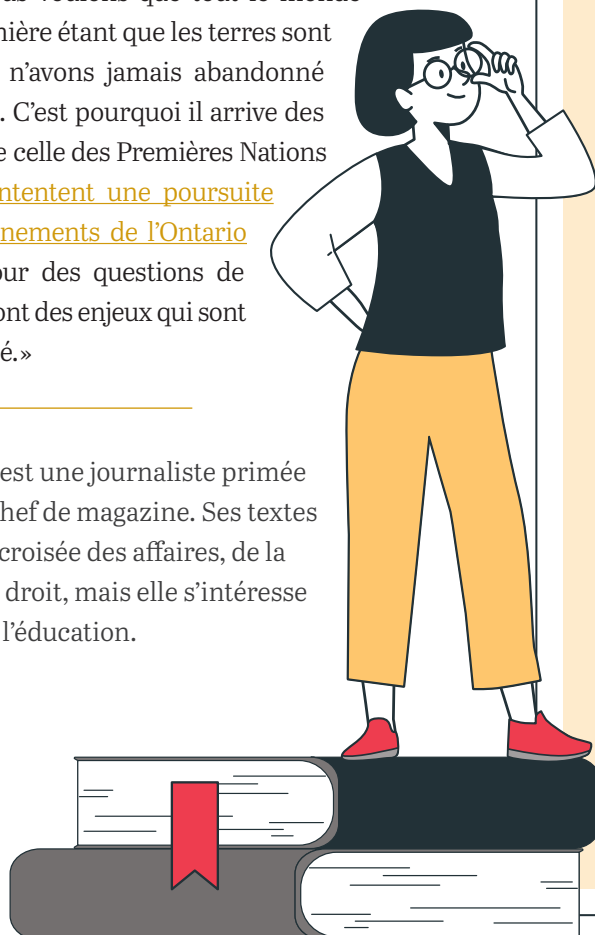
«Il est important de ne pas mettre tout le monde dans le même sac, indique Williams. Il faut être prudent et tenir compte de la diversité entre les nations et au sein même des nations autochtones. C'est le but ultime : faire en sorte que les enfants voient à la fin les peuples autochtones comme étant issus de civilisations et de nations brillantes, nobles et admirables et que ces nations existent encore aujourd'hui.»

L'autre recommandation qui fait l'unanimité entre les trois est de mettre à bonne contribution le responsable de l'enseignement des enjeux autochtones de la commission ou du conseil scolaire, le cas échéant (il y en a un pour chaque conseil scolaire de l'Ontario, par exemple). Cette personne doit connaître les nations autochtones locales et leur histoire, y compris les traités locaux, et être disposée à transmettre ses connaissances.

Les responsables de l'enseignement des enjeux autochtones devraient également être en mesure d'aider les enseignants à trouver des experts qui viendront en classe pour faire part de leur expérience et leur savoir : l'enseignant évite ainsi de se mettre en position d'autorité ultime sur le sujet. Les enseignants qui hésitent seront ainsi plus à l'aise d'aborder les traités en classe, ce qui est de plus en plus important étant donné que les nouvelles lignes directrices du curriculum de la 1^{re} à la 3^e année, publiées en septembre, mettent l'accent sur l'enseignement des traités, qu'on voulait voir implanté du primaire jusqu'au secondaire.

«C'est une aventure qui ne fait que commencer dans ce domaine d'enseignement, et nous voulons privilégier le soutien pédagogique, explique Williams. Il y a des choses sur lesquelles nous voulons que tout le monde s'entende, la première étant que les terres sont partagées : nous n'avons jamais abandonné ou cédé de terres. C'est pourquoi il arrive des situations comme celle des Premières Nations du traité 9 qui [intentent une poursuite contre les gouvernements de l'Ontario et du Canada](#) pour des questions de compétence. Ce sont des enjeux qui sont toujours d'actualité.»

CAROLYN GRUSKE est une journaliste primée et rédactrice en chef de magazine. Ses textes sont souvent à la croisée des affaires, de la technologie et du droit, mais elle s'intéresse aussi beaucoup à l'éducation.



RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES TRAITÉS POUR LES ENSEIGNANTS

- Cette [trousse éducative](#) de la Société Histoire Canada contient des magazines qui traitent de l'histoire des traités et des relations qui en découlent. Elle est également accompagnée d'un guide de l'enseignant.
- Vous trouverez des vidéos, des ressources pédagogiques et un jeu en ligne à la [page Treaties](#) du site Web de l'Université de la Colombie-Britannique (en anglais seulement).
- [This is our Understanding](#) est une expérience en ligne créée par la Nation Anishinabek. C'est un projet destiné aux élèves du secondaire qui aborde divers sujets liés aux traités. On y trouve également une entrevue avec Maurice Switzer (en anglais seulement).
- Un groupe d'éducateurs du Dr. Eric Jackman Institute of Child Study propose une [leçon](#) sur les traités pour les élèves de 5^e et 6^e année (en anglais seulement).
- Venez découvrir les traités et les promesses qui en sont à l'origine, dans cette [vidéo](#) de cinq minutes de la First Nation, Métis & Inuit Education Association of Ontario (en anglais seulement).
- La [page Éducation autochtone](#) du site Web de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario propose des livres, des webinaires et d'autres liens pour aider les enseignants en classe.
- [Indspire](#) est une organisation caritative nationale autochtone qui vise l'éducation des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Elle propose des programmes de mentorat, des ateliers, un centre de ressources en ligne et bien d'autres choses encore pour aider les éducateurs.
- Cette [vidéo](#) de dix minutes réalisée par la Nation Anishinabek est accompagnée de questions qui abordent certaines des promesses qui n'ont pas été tenues après la signature des traités (en anglais seulement).
- Le Grand Erie District School Board propose sur son site Web une série de [liens](#) qui donnent de l'information sur les traités (en anglais seulement).
- Découvrez les progrès réalisés dans l'enseignement des enjeux autochtones en Ontario et ce qu'il reste à faire pour répondre aux exigences de la Commission de vérité et réconciliation en matière d'éducation dans ce [rapport](#) de 2023 de People for Education (en anglais seulement).

Je suis membre de la Première Nation de Curve Lake, nichée au plus profond de la région des lacs Kawartha, en Ontario. J'habite à un endroit singulier, comme on pourrait dire.

Pour commencer, ce serait peine perdue de chercher un lac du nom de Curve. Si je ne m'abuse, le nom fait référence à la sinuosité des lacs Buckhorn et Chemong qui bordent le territoire et créent une péninsule. Il y a une centaine d'années, le lac Chemong s'appelait Mud (qui signifie *boue*), et c'est le nom que portait la communauté (Mud Lake). Ce n'est pas le nom le plus romantique qui soit, et c'est peut-être ce qui a motivé le changement. Dans le climat d'aujourd'hui, qui sait si le lac est encore aussi boueux de toute façon!

Peu importe le nom, c'est ma terre patrie et mon lieu de résidence actuel. Demandez et on vous dira où j'habite! Je demeure toujours dans la maison que ma mère a pu se payer en grattant les fonds de tiroir. C'est ma maison depuis que les jeans à pattes d'éléphant ont fait fureur la première fois.

La CBC a tourné une émission d'une heure ici dans les années 1970. C'est un bel épisode de notre histoire, même si, en général, Curve Lake est une communauté tranquille qui frise l'ennui. Je me souviens avoir passé le plus clair de mon enfance à attendre qu'il se passe quelque chose.

MA TERRE,

MA VIE

Par Drew Hayden Taylor

Et des événements, il en est quand même survenu à Curve Lake et dans les environs, des événements aux répercussions largement disproportionnées sur la région et, dans une moindre mesure, sur le pays tout entier.

Si vous avez un quelconque intérêt pour le droit des traités, sachez qu'en 1977, deux membres de la Première Nation de Curve Lake, Doug Williams et Wayne Taylor (aucun lien de parenté), ont été arrêtés pour avoir chassé des ouaouarons hors saison. C'était en contravention aux traités Williams de 1923, qui limitaient les droits de chasse et de pêche des Autochtones. Le simple harponnage de ouaouarons pour nourrir des familles a eu de profondes implications, et l'affaire s'est retrouvée devant les tribunaux. La décision finale est revenue à la Cour suprême du Canada, qui a refusé d'entendre l'appel de la province de l'Ontario. Les gentils ont gagné cette bataille!

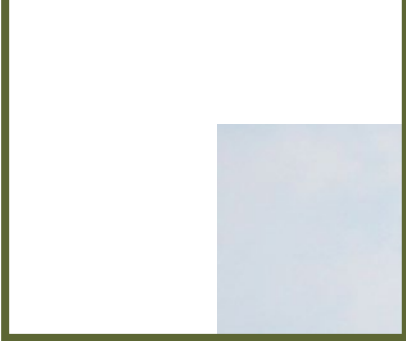
J'avais 15 ans à l'époque et je ne comprenais pas vraiment pourquoi on en faisait tout un plat. Je me suis beaucoup rapproché de Doug et de sa famille et j'ai toujours été derrière eux dans cette cause, mais j'avais en aversion les cuisses de grenouille frites et je ne comprenais rien aux subtilités du droit des traités; je n'ai donc pas apporté grande aide. L'événement n'en reste pas moins un point charnière de l'histoire de la communauté, et on continue d'en parler dans le milieu juridique à ce jour.

Qui dit ouaouarons fraîchement frits dit aussi zizanie, un savoureux accompagnement qualifié de «riz sauvage» par les non-Autochtones. La zizanie est récemment devenue un sujet de controverse sur notre territoire. Cette belle plante qui pousse en abondance dans nos lacs a, pour diverses raisons, soulevé l'ire de nombreux non-Autochtones.

Mais commençons par un peu d'histoire. Il y a dix mille ans, mille ans et encore même à peine cent ans, la zizanie poussait librement à l'état sauvage dans la majeure partie de l'Ontario (et dans le nord des États-Unis). C'était un vrai délice riche en saveur qui a rendu notre peuple fort et en bonne santé.

Les eaux locales peu profondes, propres et calmes étaient la niche idéale pour cette plante. Mais je n'utilise pas le passé pour rien. Je parle d'une période qui précède l'avènement de la civilisation et l'arrivée de l'Occident qui, ici, prennent la forme de la voie navigable Trent Severn, un ensemble d'écluses construites pour relier le lac Ontario à la baie Georgienne. Afin de faciliter la circulation des grands bateaux et des draves, il a fallu élever le niveau de l'eau, ce qui a eu deux grands effets. Premièrement, il y a eu inondation d'une bonne partie des terres appartenant à plusieurs communautés de Premières Nations, dont la mienne, situées le long de la voie navigable. Deuxièmement, les champs de zizanie ont été anéantis à tel point que la plante a pratiquement disparu de la région. Nous avons alors dû commencer à acheter de la zizanie dans les magasins, pour ceux qui pouvaient se le permettre. La zizanie est passée du statut d'aliment de base pour les Autochtones à celui de produit d'épicerie haut de gamme.





En résumé, l'absence de zizanie a entraîné un changement de régime alimentaire pour les Premières Nations : les aliments transformés et raffinés ont commencé à remplir les garde-manger de la réserve. Pour survivre, il a fallu se tourner vers les hamburgers, les frites, les boissons gazeuses et la crème glacée. Tout était en place pour succomber à l'obésité et au diabète. Enfant, j'ai peut-être mangé de la zizanie dans cinq repas au total.

C'est là qu'est arrivé James Whetung, un homme de ma réserve qui voulait remédier à la situation. Il a décidé de réintroduire par lui-même la zizanie dans la région. À une époque, m'a-t-il dit, les lacs étaient un réel grenier pour la nation anichinabée. Ainsi a commencé une aventure longue de vingt ans.

James s'est mis à planter des graines de zizanie dans toute la région des lacs Kawartha, plus particulièrement au lac Pigeon. Comme si elles n'avaient rien oublié de leur lointain passé, les graines ont germé et les lacs sont redevenus des bassins fertiles peuplés de zizanie.

Nous nous sommes ainsi retrouvés avec un nouveau problème. En effet, la zizanie, à sa taille maximale, dépasse de 30 à 60 cm la surface de l'eau. Dans un contexte de hausse fulgurante du prix des chalets dans la région (un article de journal rapportait un jour qu'un chalet au bord d'un lac à moins de trois heures de route de Toronto coûtait aussi cher qu'une maison au centre-ville, sinon plus), on comprend vite ce qui accroche : l'argent est entré dans le décor.

Au cours des années qui ont suivi la disparition de la zizanie des lacs Kawartha, nombre de chalets et de maisons ont été construits sur les rivages. Les vacanciers qui y passent du temps n'ont pas aimé que la zizanie les empêche de se baigner, de faire du bateau ou de pêcher. Puis une rumeur s'est répandue : la valeur des propriétés serait en baisse. Les plaintes provenaient dans la plupart des cas de non-Autochtones ou, comme on les appelle dans notre communauté, les «sans pigment». Pour reprendre l'expression d'un ami aussi dramaturge, «c'est là que le bât blesse».

Le conflit subséquent entre James et les riverains s'est tellement envenimé que j'ai fini par écrire une pièce de théâtre sur le sujet. J'ai également coréalisé un [documentaire](#) sur les désaccords entre Autochtones et non-Autochtones sur les questions de terre et d'eau, la controverse sur la zizanie y étant à l'avant-scène. Le dossier n'est même pas encore réglé à ma connaissance. Certaines nuits d'été, quand tout est calme, on entend encore la grogne.

Je ne sais pas s'il était question de la zizanie dans les traités Williams, ou tout autre traité par ailleurs, mais tous les Canadiens doivent savoir que nous sommes régis par un traité. Je parle de vous, ceux et celles qui ont un passeport et qui regardent *La soirée du hockey*. Beaucoup pensent que les traités ne s'appliquent qu'aux populations autochtones, mais comme pour tout accord, il y a deux parties. Aussi, les traités sont loin d'être immuables : ils peuvent être modifiés et révisés.

La collectivité de Sauble Beach, un lieu touristique populaire sur les rives du lac Huron, aussi en Ontario, y connaît quelque chose ! Une juge de la Cour suprême de l'Ontario [a récemment statué](#) qu'une communauté locale de Premières Nations, les Saugeen, qui se bat depuis 170 ans pour reprendre possession d'une portion de littoral de 2,5 km dans la région, en a toujours été le propriétaire légitime et le reste à ce jour. Cette portion de plage était à l'origine une zone de pêche réservée à la Première Nation de Saugeen conformément au traité 72, signé en 1854. Les droits de la communauté avaient été ensevelis sous le sable. Mais l'histoire se finit bien.

Il fut un temps, étonnamment pas si lointain, mais heureusement révolu, où les Autochtones n'avaient pas le droit d'embaucher des avocats. Aujourd'hui, nous avons nos propres avocats, autochtones de surcroît, qui peuvent lire ces traités dans tous les sens. Les agents publics envoyés pour les négociations entourant les traités ne parlaient même pas notre langue à l'époque. Aujourd'hui, nous parlons *leur* langue.



J'aimerais finir sur un dernier point important. Pour la plupart des Autochtones, les traités sont un peu comme la Bible : leur influence sur notre vie au quotidien est souvent démesurée, mais très peu ont pris connaissance de leur contenu. Nous savons «à peu près» ce que contiennent ces pages.

Il est grand temps que les choses changent, à mon avis.

La vie continue son cours paisiblement à Curve Lake. La majorité ne voudrait pas qu'il en soit autrement. Peut-être qu'on reviendra filmer une émission un bon jour. D'ici là, je vais chercher un endroit dans les parages où on peut lire un traité.

DREW HAYDEN TAYLOR est né, a grandi et vit toujours au sein de la Première Nation de Curve Lake, au centre de l'Ontario. Il est facile de vous y rendre : visez simplement le centre de l'univers!



TEACHMEDIA

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada 